La Minerve.

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL, LITTERAIRE, AGRICOLE ET D'ANNONCES.

VOL. XXXVII. EDITION QUOTIDIENNE. MONTREAL, B.-C. MARDI MATIN 13 DECEMBRE 1864. No 80.

Sous l'Acte des Faillites de 1864.

Province du Canada, } COUR SUPERIEURE.
District de Montréal. } Vendredi, le vingt-cinquième jour de novembre
No. 2575. } 1864.—Présent : L'Honorable Juge BERTHELOT.—JAMES R WREST & al, Demandeurs ; vs. LEWIS B. ROSE et HUGH HANDYSIDE, tous deux de la cité de Montréal, arrimeurs de navires et marchands de provisions et associés, faisant affaires en la dite cité de Montréal comme tels sous les nom et raison de "L. B. Rose & Co," Défendeurs.

IL EST ORDONNÉ sur motion des Demandeurs qu'une Assemblée des créanciers des dits Lewis B. Rose et Hugh Handyside soit tenue dans la Salle des Faillites, pour les affaires en faillites, au Palais de Justice, en la cité de Montréal, MERCREDI, le QUATORZIEME jour de DECEMBRE prochain, à ONZE heures de l'avant-midi, pour là et alors donner leur avis relativement à la nomination d'un Syndic d'office aux affaires en faillite des dits Lewis B. Rose et Hugh Handyside.

(Par ordre,)
MONK, COFFIN & PAPINEAU,
29 nov—69 ds P. C. S.

Acte concernant la faillite, 1864

Les Créanciers des Soussignés sont notifiés de se réunir à Montréal, dans le Bureau des affaires de A. OUIMET, écuier, Avocat, No. [illegible] rue St Vincent, le VINGTIEME jour de DECEMBRE prochain, à 3½ heures P. M., afin de recevoir un état de leurs affaires et nommer un Syndic auquel ils pourront faire une cession en vertu de l'Acte suadit.

LABERGE ET PELTIER.
Actonvale, 23 nov. 1864. ds—70

Acte concernant la faillite, 1864

Dans l'affaire de WILLIAM W. TURNBULL et DAVID BRODIE, associés, faisant affaires sous les noms de TURNBULL, BRODIE ET CIE., faillis. Les Créanciers des faillis sont par le présent notifiés qu'ils ont fait une cession de leurs biens et effets en vertu de l'acte ci-dessus, à moi le Syndic soussigné, et ils sont requis de me fournir, sous deux mois de cette date, des états de leurs réclamations, spécifiant les garanties qu'ils possèdent, s'ils en ont, et leur valeur, et s'ils n'en ont pas, mentionnant le fait, le tout attesté sous serment, avec les pièces justificatives à l'appui de ces réclamations.

T. S. BROWN,
Syndic officiel.
Montréal. 29 novembre 1864 —ds 50

Acte concernant la Faillite, 1864

Dans l'affaire de
JACQUES GUILLAUME REMY et
SAMUEL RICHARD DOMINIQUE,
Tous deux de Montréal, **Faillis.**

Les Créanciers des faillis sont notifiés qu'une assemblée aura lieu au Bureau du soussigné, No. 32, Rue St François-Xavier, MARDI, le 20 du courant, à 11 heures A. M., pour l'examen public des affaires et pour voir aux affaires de leur faillite généralement.

JOHN WHYTE,
Syndic Officiel.
Montréal, 3 décembre 1864—73

Acte concernant la faillite, 1864

PROVINCE DU CANADA, } Dans la Cour Supé-
District de Montréal. } rieure, Montréal.—Dans l'affaire de JOHN YOUNG, FAILLI.

AVIS est par le présent donné que le soussigné a déposé au Bureau de cette Cour un consentement de ses créanciers à sa décharge, et que le DIX-SEPTIEME jour de JANVIER 1865 prochain, à DIX heures de l'avant-midi, ou aussitôt que conseil pourra être entendu, il s'adressera à la dite Cour pour en obtenir une ratification de la décharge effectuée en sa faveur en vertu du dit acte.

A. & W. ROBERTSON,
Avocats de John Young.
Montréal, 2 novembre 1864.—48 dm s

Acte concernant la faillite, 1864

Dans l'affaire de JOHN YOUNG, failli.

Les Créanciers du Failli sont notifiés de s'assembler au Bureau ci-devant occupé par lui sur la Rue William, à Montréal, LUNDI, le 19e jour de Décembre courant, à DEUX heures de l'après midi, pour l'arrangement de ses affaires généralement.

WM. SACHE,
Syndic.
Montréal, 1 décembre 1864 ds—74

Sous l'Acte des Faillites de 1864.

Province du Canada, } DANS LA COUR SU-
District de Montréal. } PERIEURE.
No. 2677 } Lundi, le cinquième jour de Décembre 1864.—Présent : L'Honorable Juge Badgley.—HENRY CHAPMAN et al, Demandeurs ; vs. GEORGE R. MACNAMEE, de Montréal, dans le District de Montréal, Epicier et Commerçant, Défendeur.

IL EST ORDONNÉ sur motion des Demandeurs qu'une Assemblée des créanciers du dit George R. Macnamee soit tenue dans la Salle des Faillites, pour les affaires en faillites, au Palais de Justice, en la cité de Montréal, MERCREDI, le VINGT-ET-UNIEME jour de DECEMBRE courant, à ONZE heures de l'avant-midi, pour là et alors nommer un Syndic aux affaires en faillite du dit George R. Macnamee.

(Par ordre,)
MONK, COFFIN & PAPINEAU,
7 décembre—76 ds w P. C. S.

Acte concernant la Faillite, 1864

Dans l'affaire de
TELESPHORE OLLIER, **Failli.**

Les Créanciers du failli sont par les présentes notifiés qu'il a fait une cession de ses biens et effets en vertu de l'acte ci-dessus à moi, le syndic soussigné, et ils sont requis de me fournir, sous deux mois de cette date, des états de leurs réclamations spécifiant les garanties qu'ils possèdent, s'ils en ont, et leur valeur, et s'ils n'en ont pas, mentionnant le fait, le tout attesté sous serment avec les pièces justificatives à l'appui de ces réclamations.

S. RIVARD,
Syndic.
Montréal, 7 décembre 1864—77 ds

Acte concernant la Faillite, 1864

SAMUEL G. SMITH et MATHEW H. COCHRANE, tous deux de la Cité et du District de Motréal, Marchands et Manufacturiers et associés et faisant affaires sous les nom et raison de Smith & Cochrane, Demandeurs.
vs.
WILLIAM McBAIN et FRANCIS STEPHEN, de la Cité et du District de Montréal, Commerçants et associés, sous les nom et raison de W. McBain & Co., Défendeurs.

Un Bref de Saisie a été émané en cette cause, dont toutes personnes interessées dans les biens du Défendeur, ainsi que toutes personnes ayant en leur possession, garde ou contrôle, aucune partie de l'actif du Défendeur, ou qui sont en aucune manière endettées envers lui, sont requises de prendre connaissance

T. BOUTHILLIER,
Shérif.
Montréal, le dixième jour de Décembre 1864. } 79 ds

Acte concernant la faillite, 1864

GREGOR McGREGOR, Demandeur,
vs.
GEORGE BAGHURST, Défendeur

Un Bref de Saisie a été émané en cette cause, dont toutes personnes intéressées dans les biens du Défendeur ainsi que toutes personnes ayant en leur possession, garde ou contrôle, aucune partie de l'actif du Défendeur, ou qui sont en aucune manière endettées envers lui, sont requises de prendre connaissance.

T. BOUTHILLIER,
Shérif.
Montréal, septième jour de Décembre 1864. } 77 ds

Acte concernant la Faillite, 1864

Province du Canada, } *Dans la Cour Supé-*
District de Montréal. } *rieure.*
Dans l'affaire de GEORGE A. HOLMES et DAVID DAVIDSON, constituant la société de Holmes & Davidson, FAILLIS

AVIS est par le présent donné que le soussigné George A. Holmes, l'un des dits faillis, a déposé au bureau de cette Cour un consentement et décharge exécutés par les créanciers de la dite société, et que le vingt-troisième jour de janvier prochain, à dix heures de l'avant-midi, ou aussitôt que conseil pourra être entendu, il s'adressera à la dite Cour pour en obtenir une ratification de la décharge effectuée en sa faveur en vertu du dit acte.

J. J. C. ABBOTT,
Avocat pour George A. Holmes.
17Montréal, novembre 1864—dm A W

Acte concernant la faillite, 1864

Province du Canada, } *Dans la Cour Supé-*
District de Montréal. } *rieure.*
Dans l'affaire de GEORGE A HOLMES et DAVID DAVIDSON, constituant la société de Holmes & Davidson, FAILLIS.

AVIS est par le présent donné que le soussigné, David Davidson, l'un des dits faillis, a déposé, au bureau de cette Cour, un consentement et décharge exécutés par les créanciers de la dite société, et que le vingt-troisième jour de Janvier prochain, à dix heures de l'avant midi, ou aussitôt que conseil pourra être entendu, il s'adressera à la dite Cour pour en obtenir une ratification de la décharge effectuée en sa faveur en vertu du dit acte.

J. J. C. ABBOTT,
Avocat de David Davidson.
Montraél, 17 novembre 1864—63 dm A W

LA BANQUE JACQUES-CARTIER.

AVIS

EST PAR LE PRÉSENT DONNÉ que l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE et ANNUELLE des Actionnaires de cette Institution, se tiendra dans ses Bureaux, JEUDI, le 15 DÉCEMBRE prochain à TROIS heures P. M.

Par ordre du Bureau,
H. COTTÉ,
Caissier.
Montréal, 14 nov. 1864. 57

ETABLIE EN 1837.

COMPAGNIE D'ASSURANCE
DITE
Britannia Life Assurance Company

1, PRINCE'S STREET, BANQUE D'ANGLETERRE, LONDRES,
Autorisée de nouveaux pouvoirs par l'Acte Spécial du Parlement, 4 Vic., chap. 9.

AVIS

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ que JOSEPH JONES, Ecuïer, Coroner, a été nommé Agent de cette Compagnie pour Montréal.

On peut obteuir des prospectus en détail et toutes les informations requises quant au mode d'effectuer des Assurances, en s'adressant à l'Agent Président, dans son Bureau, 34½, Petite Rue St. Jacques, Montréal.

Médecin—JOHN REDDY, M.D.
ANDREW FRANCIS,
Secrétaire.
28 octobre—43 tm c

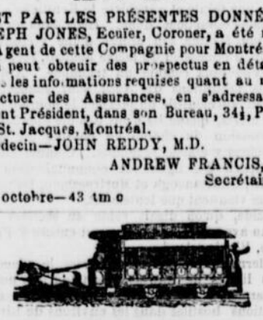

Compagnie du Chemin de Fer a Passagers de la Cite' de Montreal.

AVIS.

Les ACTIONNAIRES sont par les présentes notifiés que les montants dûs pour les NOUVELLES PARTS qui leur ont été allouées le 21 ultimo sont payables en plein à la BANQUE MOLSON, en cette cité, le ou avant le 21 courant, et que toutes les parts qui ne seront pas ponctuellement payées seront forfaites d'après les réglements et vendues de nouveau pour le bénéfice de la Compagnie.

Par ordre du Bureau,
JOHN GLASS,
Secrétaire.
5 décembre—74 us

Compagnie du Chemin de Fer a Passagers de la Cite' de Montreal.

AVIS est par les présentes donné qu'un DIVIDENDE au taux de DOUZE PAR CENT par année sur le capital payé de la Compagnie a été déclaré payable pour la DEMIE-ANNEE courante, et qu'il sera payable aux Bureaux de la Compagnie le et après le SECOND jour de JANVIER prochain.

Sur les fonds payés par versements depuis le 1er Juillet dernier on calculera le Dividende depuis la date des différents paiements.

Les parts allouées le 21 ultimo ne porteront pas de dividende.

Le livre de transport sera fermé du 15 au 31 courant, les deux jours inclusivement.

Par ordre du Bureau,
JOHN GLASS,
Secrétaire.
5 décembre—74 us

BAZAR A LACHINE.

AVIS est par les présentes donné aux personnes charitables que le 12 et le 13 du courant, un BAZAR sera ouvert en faveur des pauvres du village de Lachine et des environs. Ce Bazar se tiendra dans l'après-midi et se continuera dans la soirée. Il y a lieu d'espérer que les visiteurs seront satisfaits de la promenade dont ce bazar leur fournira l'occasion.

9 décembre—77 g

TABAC EN FEUILLES.

LES Soussignés reçoivent actuellement les lots suivants de TABAC EN FEUILLES directement de l'Ouest, qu'ils offrent au Commerce au dessous des prix de New-York :-

90 bcts Tabac du Missouri
60 " " Kentucky
40 " Brigs Wrappers
60 " Haut-Canada

—AUSSI :—

40 boites Tabac en Feuilles du Connecticut
10 Boites Tabac en Feuilles de l'Ohio

LEEMING & BUCHANNAN.
19 nov—61 smk

NORBERT JULIEN,

CORDONNIER,
No. 18, Rue Ste. Marie, No. 18,
PRÈS LA PLACE DALHOUSIE.

Depuis l'ouverture de son magasin, le soussigné n'a qu'à se féliciter de l'encouragement libéral qu'il reçoit de ses nombreuses pratiques et du public en général. Il a le plaisir d'annoncer aux personnes qui aiment à patiner qu'il se charge de MONTER DES LAMES sur des BOTTES et BOTTINES du dernier goût.

Il a toujours en main un assortiment complet de BOTTES et BOTTINES de tous les goûts pour hommes, femmes et enfants, ainsi que CLAQUES en CAOUCHOUC de toute grandeur.

13 octobre—30—tm c D N. JULIEN.

BUREAU DE LA COMPAGNIE
DE
L'Assurance Mutuelle contre le Feu
DU
COMTE DE MONTREAL.

Les membres de cette compagnie sont notifiés qu'une REPARTITION de VINGT-QUATRE par cent a été déclarée sur leurs Billets de Prime, consentis à la dite Compagnie pour l'année finissant le premier lundi d'Octobre 1864 et que la dite répartition est maintenant DUE et PAYABLE au bureau de la dite Compagnie, No. 1, Rue St. Sacrement, Montréal, sans délai.

Ceux qui n'auront pas payé dans les trente jours qui suivront le présent avis, seront POURSUIVIS, suivant la loi.

Par ordre du Bureau,
P. L. LETOURNEUX
Secrétaire-Trésorier.
Montréal, 6 octobre 1864.—28 dm c

BUREAU DE LA COMPAGNIE
DE
L'Assurance Mutuelle contre le Feu
DE LA
CITE' DE MONTREAL.

Les Membres de cette Compagnie sont notifiés qu'une répartition de TROIS PAR CENT a été déclarée sur leurs BILLETS DE PRIME, consentis à la dite Compagnie, pour l'année finissant le second Lundi d'Octobre 1864 ; et que la dite répartition est maintenant DUE et PAYABLE au Bureau de la dite Compagnie, No. 1, Rue St. Sacrement, Montréal, sans délai. Ceux qui n'auront pas payé dans les trente jours qui suivront le présent avis, seront POURSUIVIS suivant la loi.

Par ordre du Bureau,
P. L. LETOURNEUX,
Secrétaire-Trésorier.
Montréal, 13 octobre 1864—dm c

A Messieurs les Cures, Pretres, Marguilliers et autres.

Le livre de PLAIN-CHANT avec les différents Offices, *Le Vespiral* et le Manuel pour le Baptême, le Mariage et l'Office des Morts, à l'usage de la Province Ecclésiastique, viennent d'être publiés sous la direction et avec l'approbation de Sa Grandeur Monseigneur l'Administrateur de l'Archidiocèse, sont en vente chez tous les Libraires catholiques à Montréal, St. Hyacinthe, Trois-Rivières et a Québec.

N. B.—Les annotations sont traduites en français.

G. & G. E DESBARATS,
Imprimeurs.
Québec, 8 novembre 18[illegible]4—53 um c

AU CLERGE.

Les soussignés ont l'honneur d'annoncer aux Messieurs du Clergé et au public en général qu'ils ont commencés à fabriquer le célèbre TABAC EN POUDRE connu sous le nom de *GROS RAPÉ FRANÇAIS*, et qui n'a encore jamais été fabriqué en Canada. Ce Tabac, sous le rapport de la qualité, ne le cède en rien à celui importé des Etats-Unis, et sera vendu à TRES-BAS PRIX—seulement **50** CENTINS la livre. En conséquence les soussignés espèrent obtenir l'encouragement des Amateurs de cette qualité de Tabac.

A. Dubord & Cie.,
Tabacanistes,
No. 121, Rue St. Paul
17 nov.—59 tmk c D

SOCIETE' D'AGRICULTURE
DU
COMTE D'HOCHELAGA.

L'Assemblée Générale Annuelle de la SOCIETÉ D'AGRICULTURE du COMTÉ D'HOCHELAGA aura lieu dans l'Hôtel tenu par M. Felix Villeneuve, vis-a-vis le Marché Bonsecours, en cette ville, VENDREDI, le VINGT-TROISIEME jour de DECEMBRE courant, à ONZE heures A. M., pour l'élection des Officiers pour l'année prochaine, et pour d'autres affaires importantes.

Tous les membres sont instamment priés d'être présents.

Par ordre,
HUGH BRODIE, Jnr.,
Secrétaire-Trésorier.
Montréal, 1er décembre 1864—72 c

CORDIAUX.

Anisette Hollandaise, Anisette de Bordeaux, Maraschino Italien, Noyau de la Martinique, Curaçao Hollandais en bouteilles et en cruchons, Absinthe, Cordial de Cerises de Copenhague, Arack de Batavia, Cordiaux Français assortis, Kirschwasser, Véritable Grande Chartreuse et Elixir, importés directement du monastère.

Constamment en mains chez
DUFRESNE & McGARITY,
10 déc—78 154, Rue Notre-Dame.

Magasin de Provision et Clos a Bois de Construction,

LES Soussignés saisissent l'occasion de leur déménagement de la Rue Craig au No. 50 Rue ST. PAUL, voisin de l'Eglise Bonsecours, pour informer leurs pratiques, qu'outre leur CLOS a BOIS, ils tiennent un MAGASIN de PROVISIONS où ils auront constamment en main Farine, Lard, Beurre, Avoine, Son, Grue, &c., Bois de Construction de toute qualité et de prix, Madriers, Planches, Bardeaux, Tringles, Lattes, Echelles, Dalles, Barres, &c.

Ils achèteront toute espèce de produits dans leur banche de Commerce, et se chargeront aussi de la vente des produits que l'on voudra bien leur confier.

LEON HURTEAU & CIE.
12 juillet. 125

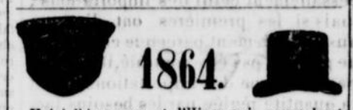

1864.

Voici l'Automne et l'Hiver qui approchent préparez-vous à acheter vos

PELLETERIES

chez le Soussigné, car il a un très-grand Assortiment

1000 casques en moutons de Perse pour hommes
1000 do do do femmes
1000 do Loutre
500 robes de buffle
5000 casques en imitation de mouton pour hommes, femmes et enfants
Caps écossais avec des fancy bands
1000 victorines en vison partant de $8 et au-dessus

Casques en witney, gants de loutre et mouton de Perse, et un grand lot de mitaines de mouton de Perse à 1.50 la paire. Enfin, venez et examinez vous-mêmes et vous trouverez de tout en fait de pelleteries de toutes sortes, à très-bas prix.

R. W. COWAN,
128, rue Notre-Dame.

La grande bâtisse rouge vis-à-vis la pharmacie de Devins et Bolton.

☞N'ayez pas peur de l'ours qui est assis à la porte.

28 oct.—kns 43

MERCHANTS' BANK.

(BANQUE DES MARCHANDS)

AVIS

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ que le quatrième versement de DIX PAR CENT sur le fonds souscrit de cette Banque sera due et payable dans ses Bureaux, sur la Place d'Armes, LUNDI, le 2me jour de JANVIER prochain.

Par ordre du Bureau,
JACKSON RAE,
Caissier.
Montréal, 3 déc. 1864—75 us

MERCHANTS' BANK.

(BANQUE DES MARCHANDS.)

AVIS

EST PAR LES PRESENTES DONNÉ qu'un Dividende de QUATRE PAR CENT pour le semestre courant sur le fonds capital payé de cette Banque a été ce jour déclaré et qu'il sera payable dans les Bureaux de la Banque, sur la Place d'Armes, le et après LUNDI, le 2me jour de JANVIER prochain.

Le livre de transport sera fermé du 15 au 31 courant, les deux jours inclusivement.

Par ordre du Bureau,
JACKSON RAE,
Caissier.
Montréal, 3 déc. 1864—75 us

QUINCAILLERIES, POELES, &c.

SANCER & FRERE
COIN DES
RUES SAINT-PAUL & SAINT-GABRIEL

LES Soussignés auront toujours en mains un Assortiment complet et bien assorti de Ferronneries et Quincailleries et de toutes sortes d'OUTILS pour Entrepreneurs, Menuisiers, Charpentiers, &c., POELES de CUISINE de toutes sortes, entr'autres le "Victor," le "Queen's Choice," et le "Pearl," qui, tous, donneront entière satisfaction ; Peintures de toutes couleurs, Huiles, Vernis à Meubles et à Voitures, Therebentine, ainsi que Vitres de toutes grandeurs et coupées à ordre.

SANCER & FRERE.
13 septembre 4

A. C. AMARY,

NOUVEL
ETABLISSEMENT DE TEINTURE
ET FABRICANT DE
Plumes de Fantaisie, Vautour et Autruche,

139, rue CRAIG, coin de la rue S. URBAIN

On se charge du dégraissage des
VELOURS, SOIRIES, &c, &c, &c.

☞ Seul Etablissement Parisien à Montréal.

PRIX MODÉRÉS.
17 sept.—8 r

SOZODONT
POUR LES DENTS

Voici l'article le plus excellent et le plus célèbre qui ait obtenu une réputation universelle comme tel. Pour nétoyer et blanchir les dents et [illegible]cir les gencives, il ne peut être surpassé. [illegible]essai d'une bouteille.

[illegible]endre par tous les Droguistes.

DeLAMAR, FRÈRE & Cie.,
252, Rue St. Paul, Montréal,
Sont les seuls Agents pour le Canada.
12 décembre—79 um

GALBRAITH & BROWN,

MARCHANDS-TAILLEURS,
GRANDE RUE ST. JACQUES,

Ayant encore en main un fonds choisi de
MARCHANDISES D'HIVER,

Telles que Drap, Whitneys, de Castor, Tweeds et Doeskin, propres à la saison d'hiver, ils les offrent à leurs pratiques et au public à des taux très-réduits, pour ARGENT COMPTANT.

12 décembre—79 us k

GYMNASE.

Les personnes qui désirent S'ASSOCIER au *CLUB GYMNASTIQUE DE MONTRÉAL* sont averties que pour devenir membres, elles doivent être proposées et secondées par des membres du Club et que leur admission sera soumise au scrutin.

Le scrutin a lieu tous les Lundis pendant la saison des leçons. Le comité tient à faire remarquer aux aspirants le grand avantage qu'il y a d'être proposé le plus tôt possible, afin de pouvoir profiter des classes régulières données par le Professeur WILLIAM C. DOLE, qui n'est engagé que pour quelques mois. Les appartements sont chauffés en tous temps, bien éclairés au gaz et fournis de tous les meilleurs appareils propres à développer la force et l'agilité. Le Gymnase s'est aussi attaché des professeurs d'escrime prêts à donner des leçons aux taux les plus réduits. Les visiteurs sont admis tous les soirs, pourvu qu'ils soient introduits par un membre, et le Jeudi et le Samedi ils trouveront dans la galerie des siéges à leur disposition. Les leçons régulières se donnent les MARDI, JEUDI et SAMEDI, de 8 à 10 heures du soir.

Pour plus amples informations, s'adresser à aucun des officiers pour 1864-65.

Président—McPHERSON LEMOYNE ;
1er Vice-Président—JOHN L. MORRIS ;
2me " " —A A. McCULLOCH ;
Trésorier—THOMAS TRIMBLE ;
Secretaire—FRED. S. BARNJUM.
Comité—MM. John Cassels, G. M. Soule, J. J. Redpath, F. W. Parker, John McDonald.
Professeur—M. WM. C. DOLE
Montréal, 1er décembre 1864—71

A VENDRE
A DES CONDITIONS LIBERALES
CINQ LOTS A BATIR
De première Classe.
—AUSSI—
UN SUPERBE COTTAGE
De première classe avec serres, etc.
Pour conditions, s'adresser à
J. E. GUILBAULT.
18 nov.—62 j

C. DORWIN & CIE.,
BANQUIERS ET COURTIERS,
23, RUE ST. FRANÇOIS-XAVIER,

ACHETENT et VENDENT de l'ECHANGE sur NEW-YORK et LONDRES. Grandes facilités pour acheter et vendre de l'Or, Fonds, Bons, etc., à New-York sur commission.
3 déc—73

Les celebres Machines a Coudre
DE SINGER

Ont été en opération avec succès dans presque toutes les parties du monde pour les dernières quinze années. Aussi les qualités supérieures de ces Machines sont si bien connues, qu'il n'est pas nécessaire d'en dire davantage en leur faveur. Mais les personnes qui n'ont pas une bonne connaissance des Machines à Coudre peuvent être trompées en achetant vû qu'il y a plusieurs contrefaçons de la Patente de Singer offertes en vente à Montréal dans le moment.

J. D. LAWLOR est la seule personne qui est autorisée à vendre les Machines à Coudre de Singer à Montréal, et les personnes qui se proposent d'acheter trouveront, après examen, qu'elles sont les seules Machines qui peuvent durer le plus longtemps et qui ont un action correcte.

N B—Toutes les Machines vendues à ce Bureau sont garanties de donner une entière satisfaction ou l'argent sera remis.

On a toujours en mains, Fils de Soie, Coton et à Toile ; Aiguille et Huile de la meilleure qualité. Toute espèce de Couture faite de la meilleure manière. On enseigne aux Dames la manière de se servir de ces Machines.

Machines à Coudre de toute description réparées et améliorées par

J. D LAWLOR,
30½, Rue St. Sulpice,
Une porte de la Rue Notre-Dame,
Coin de l'Eglise Paroissiale,
Montréal.
On demande des Agents. tmk—64

A. Larue & Cie,

MARCHANDS -- TAILLEURS,
RUE NOTRE-DAME,
(Voisins de la Pharmacie du Dr. Picault.)

Les soussignés ont le plaisir d'annoncer à leurs nombreux amis qu'ils viennent d'ouvrir, dans les magasins nouvellement construits par l'Honorable G. E. CARTIER, voisins de la Pharmacie du Dr. Picault, à quelques portes de la Rue Bonsecours, une BOUTIQUE DE TAILLEURS, où ils se chargeront de la confection de tout habillement que l'on voudra bien leur confier. La haute réputation de l'un des associés comme coupeur, et recevant par les différents vapeurs les étoffes les plus nouvelles de France, d'Angleterre et des Etats-Unis, leur assure une part du patronage public.

Les premiers ouvriers tailleurs ont été engagés pour l'établissement et les soussignés font remarquer que les habillements promis seront strictement livrés à heures dites.

A. Larue & Cie.,
27 octobre—42 Rue Notre-Dame.

On demande

UNE PLACE comme MENAGERE dans une maison privée.
S'adresser au No 24, Grande Rue St. Laurent.
18 nov. 60

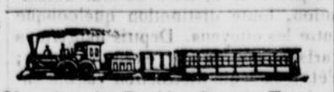

Chemin de Fer le Grand Tronc.

District de Montreal et de la ligne Provinciale.

CHANGEMENTS DE CONVOIS.

Le et après AUJOURD'HUI (Vendredi) le 2 courant, les Convois laisseront la STATION BONAVENTURE pour LACHINE à 8.00 A.M.
9.30 A M
3.00 P.M.
4.30 P.M.

Le Convois de 3.00 P. M. ira jusqu'à Plattsburg.

En revenant laissera la Ligne Provinciale à ..... 7.30 A.M.
Et Lachine à ..... 8.30 A.M.
10.00 A M.
3.30 P.M.
5.00 P M

C. J. BRYDGES,
Directeur-Gérant.
Montréal, 2 décembre 1864—73

Marchandises Seches.
J. B. MARION,
Successeur de
J. L. BEAUDRY, Ecr.,
No. 130, *Rue Notre-Dame.*

VIENT de recevoir un grand assortiment de Marchandises Sèches, INDIENNES, COTTON, SOIRIE, FLANNELLE, DRAP, et toute espèce de petites Mercerics etc., etc.
1 Sept. 1864.

AVIS.

Les soussignés donnent avis qu'ils ont contracté ensemble une société pour la FABRICATION et le COMMERCE de CUIR, à Montréal, sous la raison de "Bourgoin et Fils."

ISIDORE BOURGOIN,
THEODORE BOURGOIN.
6 décembre—75 s

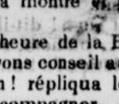

NOUVEAUTES POUR LES DAMES

Teintures Anglaises de Judson pour le Peuple.

N'EN ACHETEZ PAS D'AUTRES.

Ce sont les Teintures dont l'usage est la plus facile, qui sont les meilleurs marchés et qui seules donnent satisfaction.

A vendre en bouteilles, 9d. pièce.

☞ Agents pour les Canadas,
DEVINS & BOLTON,
Pharmaciens,
Près du Palais de Justice,
Montréal.

N. B.—On approvisionne le Commerce.
72 sept—16 r

J. BTE. DUFRESNE,
Maison de Pension,
COIN DES RUES
Notre-Dame et St. Vincent,
MONTREAL.
16 sept—27 tmk

DEPOT CENTRAL DE POELES!

Etc., Etc., Etc.,

où l'on trouve le meilleur assortiment à bonne composition, est au

No. 146, Rue Craig,
VIS-A-VIS LA
Rue St. Charles Borromée.
MEILLEUR ET CIE.
28 nov. —68

POELES
A
CHARBON ET A BOIS.

Nous sommes maintenant prêts à manufacturer sur ordres et nous avons en mains un grand assortiment complet de POELES, comprenant les suivants :

Northern Light, toute grandeur
Albanian do
Mammooth do

Et plusieurs autres POELES A CHARBON pour passage et salon.

Les Poêles de Cuisine de toute grandeur sont aussi pour charbon et bois ; ils sont les plus en renom en Canada.

Poêles d'un nouveau genre pour la Cuisine,
Poêles doubles pour les pauvres,
Poêles Sourds, Tuyaux, &c.,
Batteries de Cuisine, de tous les prix.

Les soussignés fabriquent tous leurs articles à Montréal et ont la facilité de les faire mieux qu'à aucune autre place en cette Province.

Les ordres en gros sont promptement exécutés et on accorde un escompte libéral aux pratiques.

Ils fabriquent des GRILLES pour les personnes qui désirent brûler du charbon dans des poêles ordinairement chauffés avec du bois.

Les ordres devront être laissés à leur Fonderie, Numéros 91 à 99, Rue William, Montréal, *Foundry City Works*.

WM. RODDEN & CIE.
22 sept—12 r

SAMUEL HOLMES,
125, Rue St, Paul, 125,
A l'Enseigne du SOLEIL et des TROIS BARILS
MONTREAL.

Nouveau Porte-Allumettes en Fonte, surmonté d'un joli Miroir.—On est prié de venir le voir.

☞ Peintures, Huiles, Vernis, Couleurs préparée et sèches, Vitres, Mastic, Huile de Charbon, Lampes, Mèches, Cheminées, etc., etc., conjointement avec la Ferblanterie, à l'ancienne place, près de la place Jacques-Cartier.

N.B.—PEINTURES de toutes couleurs préparées en Canistres depuis 1 à 25 livres, qui peuvent convenir à tous ceux qui viennent d'une certaine distance.
21 oct. 1864.—ak

A L'ANCIENNE PLACE.
STATUAIRE.
35, RUE NOTRE-DAME 35.

M. CHS. CATELLI, tout en remerciant Messieurs du Clergé en général, pour l'encouragement qu'il en a reçu, les avertit qu'il vient de recevoir de nouveaux et beaux MODELES de Statues en Plâtre et en Ciment patenté.

Tout ordre sera exécuté avec promptitude et à des prix qui défient la concurrence.
5 juillet—122

LIVRES NOUVEAUX.

Cours de Conférence sur la Religion, par l'Abbé A. F Rua, 2e édition augmentée de 20 nouvelles Conférences, 3 gros vols. in-12 broché.....$2.50
Lettres sur la vie d'un nommé Jésus, par Loyseau, in-12 br..... 0.50
Cours de Pédagogie, par Rendu, in-18 cartonné..... 0.40
Le Langage des Fleurs illustré in-12 bro.. 0.50
Traité élémentaire de Physique et de Météorologie, par A. Garot, in-12 relié.... 2.25
Dictionnaire classique universel Français, historique, biographique, mythologique, géographique et étymologique, par Th. Bénard, gros vol. in-18 relié..... 0.80

En vente chez
CHARLES PAYETTE,
25 août—144 142, Rue St. Paul.

FEUILLETON.

LES DEUX MARQUIS

PAR THÉODORE ANNE.

—Mais vous ne voyez donc pas, lui cria le colonel, que la pauvre enfant est tout en larmes?

—Bah ! dit la duchesse avec insouciance, son prétendu viendra la consoler.

Elle sortit après avoir embrassé Elise, qui resta froide devant cette preuve d'amitié, et se retourna vers son père, comme pour l'implorer ; mais le banquier ne vit pas, ou ne voulut pas voir la douleur de sa fille. Regardant sa montre et prenant son chapeau :

—C'est l'heure de la Banque, dit-il, et nous avons conseil aujourd'hui !

—Eh bien ! répliqua le comte, je vais vous accompagner. Puis, s'approchant d'Elise, il ajouta tout bas : Du courage, ma chère enfaut, ne désespérez pas encore ; le dernier mot n'est pas dit, et je vais de ce pas tout raconter à Vermon... il me semble que cela doit l'intéresser.

Elise tressaillit, lui lança un regard de reconnaissance, et lui tendit la main qu'il serra cordialement. Puis, lorsqu'il fut parti avec son père, elle retomba dans son accablement.

Henri la regardait avec surprise. Son amour des grendeurs ne pouvait rien comprendre à la tristesse de sa sœur.

—Quoi ! lui dit-il, tu vas être marquise, et tu n'es pas joyeuse !... Ce mariage donne un nouvel éclat à notre famille, notre jeune noblesse va s'appuyer sur un vieux blason, tu seras l'égale des plus grandes dames du faubourg Saint-Germain. ... et tu ne comprends pas ton bonheur !

—L'aisse-moi donc tranquille, répondit Elise avec impatience... et viens chercher l'argent dont tu as besoin.... cela vaudra mieux !

—Non, non, je ne veux pas !

—Mais, moi, je le veux ; j'amasse et tu dépenses... c'est le lot de chacun de nous !

—Eh bien ! transigeons : si tu donnes, je refuse ; si tu prêtes, j'accepte.

—C'est ton dernier mot, soit, ce ne sera qu'un prêt.

Ils furent interrompus par un domestique qui entra, portant un plateau sur lequel se trouvait une lettre.

—Pour M. le baron, dit-il. Et il sortit.

—Une lettre pour moi ! s'écria Henri... Ah ! mon Dieu ! ajouta-t-il après avoir jeté les yeux sur l'enveloppe ; c'est de mon père. Est-ce qu'il mettrait déjà sa menace à exécution ? Est-ce que ce serait une contrainte par corps ?

—Tu as donc fait des lettres de change ? demanda Elise.

—Ma sœur, reprit le jeune homme d'un ton sentencieux, on n'est pas bon gentilhomme, quand on n'a pas de dettes ; c'est un anxiome que j'ai appris à mon club. Je n'ose pas ouvrir, ajouta-t-il.

—Poltron ! lui répliqua Elise.

—Je voudrais bien te voir à ma place, avec cinq ans à Clichy en perspective. Mais, puisque tu es si courageuse, ouvre toi-même. Eh bien ! dit-il, quand la jeune fille eut obéi, est-ce du papier timbré ?

—Non, c'est un bon de six mille francs.

—Tu dis ? s'écria Henri en se jetant sur le papier... Oui vraiment ! six mille francs à prendre chez le caissier, sur-le-champs... signé le vicomte Morin. C'est bien, c'est très-bien. Allons, je ne dépouillerai pas tes pauvres, et je pourrai traiter mes créanciers de faquins !

Malgré son désir de rejoindre Paul et de le prévenir de l'incident que nous venons de raconter, le comte ne put le trouver chez lui. Vermon, après avoir annoncé à sa mère et à sa sœur le changement survenu dans sa position, avait été forcé de les quitter, mais comme ils devaient se rencontrer le soir chez Morin, M. de Folleville pensa que sa confidence, quoique retardée, arriverait encore à temps. En effet, avant qu'on ne fût réuni au salon et qu'on ne passât dans la salle à manger, le colonel put en quelques mots mettre son jeune ami au courant de ce qui se passait. Quand il nomma le marquis de Gercour, Paul poussa le cri de surprise auquel son interlocuteur s'attendait, et un colloque allait s'engager entre eux, lorsque le vicomte entra, suivi de ses enfans, et un instant après les deux battans de la porte de la salle à manger s'ouvrirent.

Le dîner fut silencieux ; Elise était pâle, tremblante, et n'osait lever les yeux. Paul était pâle aussi, mais ses sourcils qui se rapprochaient convulsivement, annonçaient l'agitation de son esprit. C'était une sorte de tremblement, présage d'une tempête terrible. Il cherchait en vain à se contenir, ses traits démentaient la tranquilité qu'il affectait. Ils avaient perdu leur douceur accoutumée pour revêtir une teinte sombre et furieuse. Paul fit peu d'honneur au dîner, et prétexta la fatigue, résultat naturel d'un voyage précipité. Plus tard, il ne tenait pas en place,

et ses yeux ardens étaient fixés sur la porte du salon. Il semblait guetter avec une fièvreuse impatience l'arrivée du marquis de Gercour. Enfin, vers dix heures, une voiture se fit entendre, et bientôt la duchesse, brillante de grâces, et de parure, fit son entrée avec son protégé.

Le marquis, nous l'avons dit, était un homme de vingt-cinq ans. Sa taille était ordinaire, et sa tournure peu distinguée. Ses traits étaient communs, et sa démarche avait quelque chose d'emprunté, d'embarrassé. Un lorgnon pendu à son cou annonçait qu'il avait la vue basse. Il ne salua pas trop gauchement cependant, quand la présentation eut lieu, et formula assez bien un compliment qui n'avait rien d'extraordinaire, mais qui était convenable. Le vicomte accueillit Gercour avec une sorte de prévenance respectueuse. Elise salua silencieusement, Henri était radieux. Le marquis regarda à peine Paul Vermon, dont le nom roturier lui souriait peu, et le salut échangé par ces deux rivaux fut roide et froid. Mais quand vint le tour du colonel, lorsque le nom du comte de Folleville fut prononcé par la duchesse, la figure de Gercour s'épanouit. Il le traita d'égal à égal, et sourit avec empressement, lorsque Mme de Nangeac ajouta que le comte était son cousin.

—Un beau nom ! dit-il vivement, et bien porté... un nom, souvent cité dans les bulletins de l'armée d'Afrique.

—Vous me comblez, monsieur, répondit le comte ; mais ce nom, trop vanté par vous, a, je l'espère du moins, éveillé dans votre âme de vieux souvenirs !

—Comme ancienneté de noblesse.. sans doute, monsieur le comte.

—Ce n'est pas cela que je veux dire. Votre illustration ne le cède en rien à la mienne... vos aïeux étaient nobles depuis longtemps, lorsque le roi Charles IX, par un édit du 23 août 1572, érigea la terre de Gercour en marquisat. L'édit a cela de remarquable qu'il fut signé peu d'heures avant la saint Barthélemy... Je voulais vous rappeler seulement qu'une vieillle amitié a toujours uni nos deux familles.

—Vraiment dit la duchesse. Alors, mon cher marquis, vous êtes sauvé, car le comte est le railleur le plus impitovable que je connaisse, et s'il s'écharnait après vous !...

Le marquis était resté la bouche béante. Il écoutait, mais on aurait dit qu'il ne comprenait pas.

—Ah ! ma cousine, répliqua le comte en prenant l'air contrit, quelle réputation vous me faites ! Moi, railler un Gercour, presque un frère !

Vermon, pendant que le colonel parlait, ne quittait pas des yeux le marquis ; il le voyait pâlir et rougir tour à tour, et jouissait de son embarras.

—Que voulez-vous dire ? demanda Mme de Nangeac a son cousin.

—Vous ne pouvez pas me comprendre, vous, ma chère et adorable cousine, mais M. de Gercour me comprend très bien.

(A CONTINUER.)

La Minerve.

MARDI MATIN, 13 DÉCEMBRE 1864.

L'hon. M. Tilley et ses collègues ont entrepris une assez rude besogne, en cherchant à faire entrer le Nouveau Brunswick dans une confédération des colonies anglaises de ce continent. Leurs adversaires sont actifs, et ils les harcèlent sans cesse, depuis leur retour dans leurs foyers. Pour qui connait la persévérance, le talent et l'esprit pratique du chef de l'administration dans cette province, le succès des adeptes du projet de Québec n'est point douteux. M. Tilley est un habile financier ; il est difficile de le désarçonner avec des chiffres Aussi tous ceux qui ont attaqué ses calculs, ou qui ont traité la question de la confédération au point de vue des finances, se sont attirés de sa part de vertes leçons. Sous ce rapport au moins, pas un ne paraît de taille à lutter avec M. Tilley.

Au Nouveau-Brunswick comme ici, il s'est trouvé un faiseur de manifestes, pour animer le débat dans la presse et dans le public. Les Canadiens ont eu une "adresse aux électeurs du comté d'Hochelaga," signée A. A. DORION. Les habitants du Nouveau-Brunswick ont eu une "adresse aux électeurs du comté de Wertmoreland," signée A. J. SMITH.

Le manifeste de M. Smith n'est pas un document bien formidable, ce qui lui donne beaucoup de ressemblance avec celui de M. Dorion. Aussi fort que ce dernier sur les finances, il exagère de $3,000,000 les dépenses du gouvernement général et des gouvernements locaux. Il découvre de plus qu'en payant $4.10 par tête, le Nouveau-Brunswick qui a une population de 275,000 âmes, fournirait annuellement une contribution de $1,325,000—et non $1,127,000, comme l'enseigne l'arithmétique.

M. A. J. Smith est un *honorable* au même titre que M. Dorion. Il a été ci devant procureur-général dans l'administration de son pays. Et de même encore que le député d'Hochelaga, le député de Westmoreland s'est démis de son poste dans le ministère, par opposition à l'entreprise du chemin intercolonial. Ces deux financiers incompris ont donc un air de parenté vraiment étonnant dans les circonstances. Pour compléter la fraternité entre ces deux hommes, il ne faut plus qu'une chose, c'est que le manifeste de l'un partage le sort de celui de l'autre. La lettre aux électeurs d'Hochelaga a fait un peu de bruit, grâce aux commentaires de la presse ministérielle, puis l'oubli l'a recouverte de son triste linceul. La même destinée attend sans doute la lettre aux électeurs de Westmoreland.

L'adresse de M. Dorion a eu son utilité, à l'époque de sa publication ; elle a servi d'aliment à la discussion, comme la paille sert d'aliment à la flamme. Qu'il en soit ainsi de celle de M. Smith, et cet homme aura à sa façon travaillé pour son pays.

Mais il est un point sur lequel les adversaires de la confédération, dans les deux provinces limitrophes, ne paraissent pas s'entendre au parfait. Ici, ils prétendent que la confédération a pour objet d'enrichir à nos dépens les colonies atlantiques. Là-bas, ils soutiennent *mordicus* qu'elle n'a d'autre but que de faire assumer aux provinces maritimes une partie de nos dettes, afin de sauver le le Canada de la ruine où l'ont conduit les extravagances de nos hommes publics.

Ceci n'est pas très-clair, et si les uns ont raison, les autres ont nécessairement tort. Nous suggèrerions à MM. Smith et Dorion, ou MM. Dorion et Smith—peu nous importe—de convoquer quelque part,—à Bouctouche, ou à Richibouctou, ou à Poque-Mouche, ou encore à Caraquette,—une convention des adversaires de la confédération, pour régler ce litige, de façon à mettre un peu plus d'harmonie entre les champions du *statu quo*.

L'hon. J. H. Cameron, grand-maître des orangistes, a publié dans les journaux de Toronto de samedi, un manifeste à "la loyale association orangiste de l'Amérique Britannique !" L'affaire de la rue Yonge ayant fort irrité les orangistes de Toronto et des alentours, nous supposons que le manifeste de M. Cameron a pour objet de les calmer.

M. Cameron conseille aux orangistes la tranquillité et le bon ordre. Il pourrait leur conseiller aussi de cesser à l'avenir toute démonstration publique de nature à irriter les irlandais catholiques. Peut-on se cacher qu'en maintes et maintes circonstances, ceux-ci ont été provoqués par l'association dont M. Cameron est le grand-maître ? Cela n'excuse pas sans doute l'affaire du 5 novembre, mais cela l'explique et l'atténue considérablement.

Au strict point de vue légal, il est clair, comme l'observe M. Cameron, que les orangistes ont droit de célébrer par des processions ou autres manifestations, certains évènements du passé, tels que le complot des poudres, la bataille de la Boyne, etc. Mais si en le faisant, ils irritent leurs compatriotes irlandais d'une autre croyance, ne serait il pas plus prudent, plus sage, plus digne de bons citoyens, de faire à la paix publique le sacrifice de ces coutumes et de ces démonstrations, de peur d'engendrer des luttes intestines, capables de mener à la guerre civile ?

L'association orangiste n'a pas de raison d'être ici ; *à fortiori*, n'en a-t-elle point dans le Haut-Canada où les protestants forment la très-grande majorité de la population. Mais puisque cette association veut se maintenir à tout prix et coûte que coûte, il ne faut pas s'étonner que son obstination soit pour les têtes ardentes de la minorité une provocation à imiter son exemple.

Il est facile de jeter la pierre à la société Hibernienne ou Fénienne ; il serait peut être plus difficile de prouver, par l'histoire, que des actes d'agression comme les orangistes en ont commis dans le passé, n'entraînent pas toujours des représailles. Il faut compter avec l'humanité et ses faiblesses, comme il faut compter aussi avec l'enthousiasme et l'exaltation.

Dans tous les cas, il faut aujourd'hui une grande prudence de part et d'autre, afin d'éviter ces troubles qui excitent les haînes et les passions religieuses. Catholiques et protestants, tous doivent être convaincus que pour maintenir la tranquilité menacée, il faut beaucoup de modération, de tolérance et de libéralité, en toue circonstance.

L'appel nominal des candidats pour le comté de West York aura lieu demain, à Weston. Le Maître Général des Postes sera probablement réélu sans opposition.

Le candidat clear-grit dans le comté de South-Ontario, se tient sur la réserve à l'endroit de la Confédération Il parait craindre de se compromettre en faveur du projet de Québec Est-ce une simple mesure de prudence ? est-ce l'effet d'une pression électorale ? Nous ne savons.

Le *Leader* profite de l'hésitation de M. Farewell pour taquiner le *Globe*. Ce dernier qui a fait l'éloge de M. Farewell, en approuvant cordialement sa candidature, ne peut convenablement rester coi. Il faut qu'il s'explique. Nous verrons alors à quoi il faut attribuer les restrictions de M. Farewell.

Le rapport de M. Fessenden, Secrétaire du Trésor à Washington, forme une pièce très intéressante, et mérite à plusieurs titres d'être étudiée ; aussi les commentaires ne font défaut nulle part. La politique financière des Etats-Unis depuis quelques années a été un sujet d'étonnement général, et jusqu'à présent, les économistes et les hommes d'affaires n'ont cessé d'y voir un acheminement vers la banqueroute et la ruine. Pour soutenir la lutte gigantesque que le Nord soutient depuis quatre ans, il a été obligé de faire appel à toutes les théories, à toutes les utopies mêmes, et il n'a reculé devant aucun essai, devant aucun danger, tant qu'il a pu avoir la moindre espérance de succès. Il a également foulé aux pieds les enseignements de la science et de l'expérience. Faute d'une bâse plus solide pour le crédit du gouvernement et la prospérité nationale, et comme moyen de continuer la guerre qui engloutit chaque jour deux millions et demi de piastres, il n'a pas reculé devant le papier-monnaie. Cette tentative n'était pas nouvelle ; il n'a jamais manqué d'hommes qui, abusés par un paradoxe, assez spécieux du reste, de la science économique, ont cru qu'il suffisait de mettre sur un chiffon de papier la garantie du pouvoir pour lui donner pleine valeur et augmenter d'autant la richesse nationale. Mais, comme le disait M. Thiers à ceux qui voulaient faire en France une nouvelle tentative de ce système, par la nature même des choses, il est impossible de s'arrêter quand une fois on est entré dans cette voie. Une loi qui n'a jamais manqué d'avoir son effet, c'est que le papier-monnaie perd toujours de sa valeur réelle en raison de la différence qu'il y a entre sa valeur nominale et la quantité de métal en caisse qui répond de son paiement. Les greenbacks vendus dès leur première émission au-dessous du pair, nécessitèrent bientôt de nouvelles émissions, qui firent continuer la baisse dans une progression toujours croissante. Le prédécesseur de M. Fessenden, dans une tournée électorale, disait récemment que le greenback représentait le crédit du peuple et que bientôt il serait à l'égal de l'or. Il représente le crédit, c'est vrai, mais le crédit diminue toujours, en proportion du montant emprunté. C'est une vérité élémentaire pour tous les hommes d'affaires. Le gouvernement payait en papier et il exigeait qu'on le payât en métal ; il refusait sa propre garantie, parcequ'il savait lui-même qu'on la refuserait à l'étranger. Comment le peuple pouvait-il avoir plus confiance dans le pouvoir que n'en avait le pouvoir en lui-même ? Les capitalistes ne se paient pas de vaines paroles, et il ne suffit pas de mettre en avant les grands mots de crédit d'un peuple pour parer à toutes les exigences, même les plus ordinaires. Le crédit est représenté par un capital, et il suit la diminution de ce capital. Voilà pourquoi, à mesure que la guerre continue, et que le métal disparait, le papier diminue de valeur.

M. Lincoln, sentant probablement toute la difficulté de la position, a passé légèrement, dans son message, sur la question des finances ; il n'a pas manqué, cependant, de faire quelques observations tout à-fait dignes de remarque. Elles sont plus saillantes que dans le rapport du ministre des finances, parce qu'elles sont débarrassées d'une foule de considérants et de détails qui, dans ce dernier document, peuvent les adoucir aux yeux du peuple.

Le secrétaire avoue que de nouveaux emprunts par la voie ordinaire, sont impossibles, et il en donne des preuves assez plausibles: le 23 juin dernier, il donna avis d'un emprunt de trente-trois millions, qu'il dût retirer le 2 juillet, après s'être convaincu que cet emprunt ne pourrait être conclu à des conditions acceptables pour lui. Cependant, il risqua une autre tentative, parce qu'il était obligé de faire face aux exigences du moment ; il assembla les banquiers de Philadelphie, de New-York et de Boston, dans le but de leur proposer un emprunt de cinquante millions, et les conditions furent encore inacceptables pour lui. Cependant, sa constance ne fit pas défaut, et le 30 juin il annonçait encore un emprunt national, aux conditions les plus libérales ; il en fut pour ses frais d'annonces, qu'il dit avoir été considérables. Le marché était encombré. Cependant, comme il faut emprunter à tout prix, on consent non seulement à élever l'intérêt, mais encore à porter atteinte aux lois fondamentales de la société américaine. M. Lincoln et le secrétaire du trésor proposent donc de donner à ceux qui voudront prendre des valeurs du gouvernement, un intérêt plus élevé, avec un privilége qui rendra ces biens exempts d'impôts et insaisissables pour dettes. En réalité, c'est la création d'une nouvelle aristocratie, fondée non sur les parchemins, ni sur les services rendus, ni sur les propriétés immobilières, mais simplement sur des valeurs mobilières, celles qui offrent à la société de moindres garanties de la part de ceux qui les possèdent. Les américains sont ceux qui ont le plus crié contre les priviléges accordés à certaines classes de l'Europe, et ils ont même eu le tort d'exclure, dans un des premiers articles de leur constitution, toute distinction quelconque entre les citoyens. Depuis longtemps l'aristocratie de l'or existait de fait ; c'était la seule distinction visible entre les citoyens ; maintenant, elle va être reconnue et soutenue par la loi. Lorsque le peuple, écrasé d'impôts, verra ses propriétés dépréciées, ruinées par les impôts, continuellement à la veille d'être saisies par le fisc qui absorbera tous les revenus, alors on verra prendre le haut du pavé par une classe qui aura pour elle les faveurs de la spéculation et du gouvernement ; pour cette classe, pour la soutenir et pour payer ses réclamations privilégiées, le peuple sera taillable et corvéable à merci.

Les politiques américains saisissent toutes les occasions de se vanter que leur pays a fait les frais énormes de cette guerre, sans avoir recours à l'étranger. M. Lincoln et M. Fessenden se seraient crus coupables s'ils n'avaient répété cette vantardise. Mais c'est M. Lincoln qui est le plus clair. "Le grand avantage, dit-il, qu'ont les citoyens de devenir créanciers en même temps que débiteurs, au sujet de la dette publique, est évident, à eux mêmes." Si chaque citoyen était créancier du gouvernement pour un montant égal à la part de taxe qu'il doit payer, cette théorie serait parfaite ; le gouvernement pourrait cesser de suite ses paiements, et chacun serait quitte ; il y aurait compensation parfaite, et on se serait même épargné les frais de perception. Mais il n'en est pas ainsi : la dette est payable à un nombre de capitalistes assez restreint. En le payant, le capital ne sortira pas du pays, c'est vrai ; mais cependant la richesse nationale diminuera toujours en ce sens que le capital, au lieu de rendre des produits dans l'agriculture ou l'industrie, passera dans les coffres des banques où il ne produira pas. Le pays possède le même montant d'argent, c'est vrai, mais l'agriculture et l'industrie sont plus pauvres. Puis le métal lui-même finit toujours par être exporté, en grande partie du moins. En 1860, les exportations étaient trois fois ce qu'elles sont à présent et les importations étaient en proportion. Au temps de la prospérité, le montant des exportations règlait nécessairement celui des importations ; mais si les premières ont diminué aussi rapidement, parceque ce résultat ne pouvait pas être contrôlé, il n'en est pas de même des importations, dont la quantité règlée par les besoins factices ou réels, ne peut varier que par suite d'un changement marqué dans la consommation, ce qui nécessite toujours un grand nombre d'années. Mais l'excédant, qui ne peut plus se solder en produits, se paie en or, de sorte qu'en définitive, il doit y avoir exportation de métal chaque fois qu'il y a, de la part de l'état, une augmentation de dette qui exige de nouveaux impôts, et diminue la quantité de capital productif.

C'est aujourd'hui que recommence l'enquête dans l'affaire des confédérés, arrêtés à la suite du vol des banques de St. Albans. On se rappelle que les prisonniers ont demandé un mois de délai pour faire venir de Richmond des témoignages en leur faveur. Ont ils réussi à se procurer les documents nécessaires pour établir leur identité comme officiers ou soldats confédérés ? Nous l'ignorons.

Si les prisonniers peuvent prouver qu'à l'époque où ils ont attaqué les banques de St. Albans, ils agissaient en vertu d'une commission du gouvernement confédéré, il nous semble manifeste que les Etats du Nord ne peuvent demander leur extradition, en invoquant le traité d'Ashburton.

Il est clair que si les prisonniers ont commis l'acte qui les amène aujourd'hui devant les tribunaux, en qualité de belligérants, on ne peut les juger comme s'ils étaient accusés d'un crime ordinaire, accompli en temps de paix.

Il peut se faire que Young et ses soldats aient violé la neutralité de l'empire. Dans ce cas, ils sont justiciables des tribunaux de l'empire, et non des tribunaux fédéraux.

La question pourra être difficile à décider, s'il reste quelqu'obscurité, ou quelqu'indécision sur le caractère des accusés. Mais s'il est prouvé péremptoirement qu'ils étaient au service du gouvernement confédéré, lors de la perpétration de l'acte qui les a fait mettre entre les mains de nos autorités, nous ne voyons pas ce qui pourrait nous justifier de les remettre aux Etats du Nord.

Dans tous les cas, nous n'avons qu'un désir, c'est que la cause des accusés soit jugée d'après la stricte justice, déterminée par l'interprétation honnête et impartiale des lois internationales. Il ne s'agit point d'apaiser le mécontentement des Yankees, ou de leur faire la cour, en leur livrant quand même les jeunes Sudistes qui sont aujourd'hui dans nos mains. Il s'agit tout simplement de rendre pleine et entière justice à qui de droit, sans se soucier de ce que diront de nous le *New-York Herald* et les autres feuilles de son espèce.

Livrer les prisonniers, c'est les envoyer à l'échafaud. S'ils sont coupables de vol, et qu'ils ne puissent invoquer en leur faveur les droits de belligérants, qu'ils subissent leur sort. Si au contraire, ils ont fait acte de réprésailles, en agissant comme soldats du gouvernement confédéré, nous ne pouvons les remettre aux Etats fédéraux, sans violer la loi internationale. Et comme dans ce cas, nous mettrions la corde au col de gens que nous saurions innocents, par peur ou par couardise, nous souillerions le nom Canadien, nous déshonorerions la justice du Canada et de l'empire tout entier.

M. J. Hume Burnley est le chargé d'affaires de la légation Britannique a Washington, en l'absence de Lord Lyons.

Le *Globe* prétend que des agents de la confédération du Sud vont se répandre en Canada pour faire la maraude sur la frontière, durant l'hiver, afin de brouiller à tout prix la Grande-Bretagne avec le Nord. Entre autres preuves à l'appui de cette prétention, il cite une lettre de M. de Sala, publiée dans le *London Telegraph* du 14 novembre, en date de New-York, 1er novembre.—M. de Sala dit qu'il a rencontré un agent du Sud dans les chars, de Montréal à St. Jean, et que cet agent l'a informé que "l'affaire de St. Albans n'était que le commencement d'une série d'outrages qui doivent être commis durant l'hiver."

Voici quelques extraits de la lettre de M. de Sala :

Un Sudiste, très-zélé et très-peu scrupuleux, qui se donne comme agent confédéré, et qui jouit comme tel d'une certaine notoriété, s'est donné beaucoup de peine pour me convaincre que Bennett Young est un officier commissionné de l'armée confédérée ; que ses hommes ont tous été duement enrégimentés au service des Etats-Confédérés ; et que le vol de la banque de St. Albans est une entreprise expressément sanctionnée, sinon ordonnée, par le général Early, comme représailles aux excès de Sheridan. Young me dit cet agent, a étudié la théologie à Toronto ; c'est un gentleman très-vertueux, qui n'a jamais pris un verre de cidre dans toute sa vie. Ses complices sont tous de jeunes hommes de caractère, qui appartiennent aux premières familles du Sud. Ils sont venus en Canada à travers le Kentucky et l'Ohio. Quelques-uns d'entre eux sont des officiers commissionnés, et le lieutenant n'a pas moins de trois capitaines, servant sous ses ordres en qualité de simples soldats. Ils ont tous été enrôlés et armés régulièrement à Burlington, dans le Vermont. Le plan de l'expédition n'a pas été conçu en Canada ; il n'y a donc pas eu, dit cet agent, violation de la loi internationale ou de la proclamation de neutralité de la Reine. Si les autorités du Canada décident qu'ils doivent être livrés en vertu du traité d'extradition, ils en appelleront au comité judiciaire du Conseil Privé en Angleterre. Nous avons de l'argent en quantité, remarqua l'agent, en faisant un mouvement d'yeux significatif, pour défrayer toutes les dépenses légales Il affirme, je ne sais sur quelle autorité, que la somme obtenue par le coup de St. Albans est beaucoup plus considérable qu'on ne l'avait dit ; de fait, cette somme se rapproche plus de quatre cent mille piastre, que de deux cent mille ; mais les directeurs ont caché une partie de la vérité, pour prévenir une course sur leurs banques. Cet agent, le plus communicatif de son espèce, alla encore plus loin. Il fut assez bon pour me dire que l'affaire de St. Albans n'était que la première partie d'une série d'entreprises déjà conçues et préparées, et qui seront exécutées l'hiver prochain, dans le cas de la réélection de Lincoln. Il m'apprit qu'au moyen d'un alphabet à clef, il pouvait communiquer avec toutes les villes du Nord et qu'il avait les moyens de faire éclater, à son ordre, des incendies à New-York, Boston, Philadelphie et Baltimore, et de faire monter l'or jusqu'à 400 le premier janvier prochain. "De fait, me dit-il, nous accomplirons de si grandes choses, dans les trois mois prochains, que l'Europe en sera émerveillée." Je ne viole aucun secret, en répétant cette conversation qui eut lieu sur les chars, tandis que je me rendais à St. Jean, où se faisait l'examen préliminaire des maraudeurs. L'agent confédéré savait parfaitement qui j'étais et je savais parfaitement de mon côté ce qu'il représentait. Il me donna ces détails avec l'entente que je pourrais les rendre publics. Il paraissait désirer fort que je me fisse le medium pour éclairer l'Europe sur le projet qui allait ravir l'univers. Je l'examinais de très-près et il m'examinait de même, s'arrêtant par intervalles dans son récit, pour voir jusqu'à quel point je pourrais en avaler sans m'étouffer.

Nous avons annoncé dans nos dépêches que Burley, compromis dans l'affaire du *Philo Parsons*, avait obtenu du Recorder, à Toronto, un mois de délai, pour faire venir de Richmond, des preuves en sa faveur. Voici l'affidavit qui a été produit en Cour, préalablement à l'obtention de ce délai :

Moi, Beaucet Graham Burley, aujourd'hui dans la cité de Toronto, arrêté sur accusation de piraterie, ou de vol, commis sur la personne de Walter O'Ashley, à bord du steamer *Philo-Parsons*, jure et dis : Que je suis maintenant et que j'étais, le 19ème jour de septembre dernier, officier dans la marine confédérée des Etats confédérés de l'Amérique. Que j'ai été fait prisonnier, tandis que j'accomplissais mon devoir comme tel, par un parti de fédéraux le ou vers le 13 de mai dernier, et que j'ai été confié comme prisonnier de guerre dans la prison du Fort Delaware, d'où je me suis échappé vers le 5 de juillet dernier. Que ma commission et mes ordres m'ont été enlevés, lors de mon arrestation et qu'en conséquence je suis incapable de produire ma commission. Que je suis convaincu, d'après l'opinion de mon conseil, que la preuve de ma dite commission est essentielle à ma défense, et que pour me mettre en état d'obtenir cette commission, il sera nécessaire de différer l'enquête à un mois, pendant lequel je pourrai recevoir de Richmond le témoignage propre à établir que j'étais officier, comme je l'ai mentionné ci-dessus. Que la capture du *Philo-Parsons* a été un acte d'hostilité contre le gouvernement fédéral, accompli d'après autorité, non pas dans le dessein de faire de la piraterie, mais avec l'intention expresse d'aider à la capture du vaisseau de guerre fédéral, le *Michigan*—et de délivrer les prisonniers confédérés sur l'île Johnson, dans le lac Erié. Que je suis sujet britannique et que je résidais dans la ville de Richmond, lorsque j'entrai au service du gouvernement confédéré. Je réclame le privilége de belligérant—et je proteste contre mon extradition de la province du Canada.

BENNET G. BURLEY.

Elargissement de la rue N.-Dame

QUATRIÈME SECTION.

John Tiffin		11,828.65
Ed. Gauthier		7,081.58
Peter Devins	5,722.12	
Devins et Bolton	1,200.00	6,922.12
A. M. Delisle		9,291.62
Madame De Montenack		11,197.67
J. Bte. Beaudry		8.338.37
Daul. Gorrie		8,115.33
Juge Berthelot		350.61
Albert Furniss		592.31
La succession Masson		413.89
C. S. Cherrier		1,018.14
Veuve Jos. Masson		923.92
Madame De Montenack		767.84
G. R. Robertson		2,528.57
Dr. Digby		2,445 82
L s héritiers Alex. Grant		2,728.82
		$74,474.98

Le Feu de la Rue St. Jean.

M. Routh, de l'assurance Royale, a fait accompagner un présent de $100 au département du feu de la lettre suivante :

Bureau de l'Assurance Royale
Montréal, 10 déc., 1864.

A WILLIAM PATTON, Ecr.,
Assistant-Ingénieur,
Département du Feu.

CHER MONSIEUR,

En l'absence de votre chef, M. Bertram, j'ose vous présenter, ainsi qu'à vos hommes courageux, les remerciements de cette Compagnie, pour vos efforts énergiques et efficaces, lors du feu considérable, le matin du 7 courant, dans les bâtisses occupées par MM. Chapman & Cie., efforts auxquels nous attribuons la préservation d'effets pour un grand montant.

Je sais bien que de tels exercices altèrent la santé des hommes et qu'ils éprouvent souvent la perte de leurs habillements. Leur salaire, à mon avis, ne suffit pas pour les indemniser, et j'inclus avec plaisir ce chèque de $100, à être divisé comme ils l'entendront parmi ceux qui travaillèrent à l'incendie

Je demeure, Monsieur,
Votre obéissant serviteur,
H. L. ROUTH, Agent.

Salle Nordheimer.

Ce soir, aura lieu à la Salle Nordheimer, un grand spectacle concert, sous le patronage distingué du Commandant des Forces, le Lt.-Gén. William Fenwick, de Kars, Bar., au bénéfice d'une artiste distinguée, Mme. Levasseur. En cette occasion, Mr. Gravier et quelques autres membres de la compagnie Française ont bien voulu prêter le concours de leurs talents. Nous espérons que le succès de cette soirée sera digne des talents de l'artiste que le public a si soavent applaudie au Théâtre Royal.

Nous apprenons de Québec, que le congé de M. Coffin, Prothonotaire de la Cour Supérieure, a été continué pour une période de six mois, à dater du 12 décembre.

M. Piché, du Bureau des Prothonotaires, a été nommé député prothonotaire de la Cour Supérieure.

Séance Trimestrielle du Conseil-de-Ville.

Lundi, 12 décembre 1864.

Son Honneur le Maire au fauteuil.

Une vive altercation s'élève sur le fait que le Maire aurait répondu à une certaine députation demandant des améliorations dans la rue St. Jean, "que la chose n'était pas probable ; que les représentants de ce quartier préférent mettre l'argent de la Corporation à certaines affaires d'agiotage (*jobbery*).

Son Honneur le Maire répète ce qu'il a dit : qu'il a été pris à l'égard de terrains qui lui appartenait certains procédés peu honorables, et il soutient que des conseillers ont agi en agioteurs.

Les conseillers Lyman, Bulmer, Leclaire parlent fortement contre cette accusation

Proposé par l'échevin Leclerc, secondé par l'échevin Gorrie :—Que le conseiller Labelle soit nommé maire suppléant pour les trois mois qui vont suivre.—Adopté.

Proposé par l'échevin Leclerc, secondé par l'échevin Gorrie :—Que le bureau de révision de la liste des voteurs soit formé de MM. Grenier, Lamoureux, Bowie, McGauvran et Leduc.—Adopté.

Proposé et secondé par les mêmes :—Que MM. Alex. Molson et Charles Pratt soient nommés auditeurs pour l'audition des comptes de l'année prochaine.

Avis d'un protêt servi à la Corporation par John Picard et al, se plaignant que le règlement défendant la vente des viandes hors du marché n'est pas en force.

Lecture d'un protêt signifié à la Corporation par J. L. Beaudry, Ecr., contre l'expropriation prononcée sur lui pour l'élargissement de la rue St. François de Sales, demandant l'annulation de la décision du Conseil, comme irrégulière et entachée de dol.—Procédé remis à demain.

Pétition de J. L. Beaudry, Ecr., pour *writ de mandamus* pour annuler la décision d'une séance du Conseil-de-Ville.

Son Honneur le Maire donne communication d'un télégramme, annonçant que le gouvernement a expédié sa réponse par la poste sur l'affaire des charretiers.

Rapport du comité spécial nommé pour régler les difficultés entre le Grand Tronc et les charretiers, tendant à blâmer le Grand Tronc, et conseillant des moyens de rigueur.—Adopté.

Rapport du comité des chemins pour ouvrir la rue Seigneur avec le concours du comité des finances.—Adopté.

Rapport du comité des chemins pour ouvrir la rue St. Pierre par le côté nord, de la rue St. Jacques à la rue Notre-Dame, avec le concours du comité des finances.—Adopté.

Rapport du comité des chemins recommandant l'ouverture de la rue Lagauchetière, depuis la rue Ste. Geneviève jusqu'à la rue du Cimetière, enlevant le palais épiscopal catholique.—Adopté.

Le conseiller David, secondé par le conseiller Contant, demande si le comité des finances s'est occupé de la proposition de donner les annonces de la Corporation à l'*Union Nationale* et au *Transcript* dans l'intérêt des classes ouvrières et fait une motion à cet effet.

Le conseiller Contant demande si le comité nommé pour l'établissement d'un parc a agi, et le conseiller Leclerc répond qu'on est à préparer un plan.

Le conseiller Contant demande ce qu'a fait le comité nommé pour la révision de la constitution et le conseiller Rodden répond qu'il n'y a pas eu de quorum dans les assemblées.

Le conseiller Contant demande ce qu'a fait le comité nommé pour la construction d'une salle de la cité.

Rapport du comité, avec le concours du comité des finances, recommandant l'octroi au surintendant du télégraphe du feu d'un appartement dans les bâtisses du bureau central du feu, avec l'appropriation d'une somme de $367 à cet effet.

Le conseiller Contant s'élève fortement contre le projet, disant qu'on a presque terminé les appartements sans autorisation et qu'on en recommande ensuite l'adoption. Il taxe cet affaire de spéculation et d'agiotage (*jobbery*) de la part de ceux qui font cette recommandation—Rapport adopté.

Et la séance est levée.

Bulletin Américain.

Tandis que Sherman s'aventure en Georgie, *Hood* dirige une campagne fructueuse dans le Tennessee. L'offensive va mieux que tout autre genre de lutte au général confédéré ; car il est hardi, emporté même, impétueux à l'attaque. Dans la bataille du 22 juillet, il n'hésita pas avec 40,000 hommes d'attaquer les 100,000 de Sherman à Atlanta et de lui tuer 12,000 soldats ; et une fois en dehors d'Atlanta, il ne craignit pas de traverser le Chatahooche et de couper la retraite des Fédéraux. Il a en ce moment acculé les Fédéraux dans le cœur du Tennessee et tient Thomas à Nashville. Il se fait d'un côté de grands préparatifs de défense et de l'autre de grandes démonstrations d'attaque. *Forrest* et *Breckinridge* vont coopérer avec *Hood*, et l'on craint fort que *Forrest* surtout ne traverse la rivière Cumberland et ne prenne Nashville en arrière, ce qui forcerait Thomas à déloger. Les journaux du Nord craignent également que *Hood* ne fasse une feinte et envahisse le Kentucky ; la situation se complique donc. *Hood* dans un ordre du jour félicite son armée d'une victoire à Franklin, à l'occasion du même combat, réclamé par les Fédéraux comme un triomphe. A dire vrai, les jubilations du Nord sont suspectes. Comment auraient-ils pu préciser le nombre des soldats morts, quand ils n'ont pas été une heure en possession du champ de bataille et que les ténèbres y étaient répandus. Comme *Hood* s'est emparé des lignes de communication de Nashville, Chattanooga et Murfreesboro, les nouvelles ne viennent que lentement.

Burnside, qu'on disait venir au secours de Sherman avec 20,000 hommes, est encore à Providence, Rhode Island.

Les dernières nouvelles de *Price* le placent sur les lignes de Kansas, à la tête d'une nombreuse armée, et les Yankees craignent des démonstrations hostiles dans les environs de Little Rock.

Grant est tranquille et l'on parle encore une fois de quartiers d'hiver. Le *Whig* de Richmond, racontant un accident arrivé à Butler, s'exprime ainsi : "Les rapports du Nord établissent que Butler et son état-major étaient à bord du *Greyhound* qui a été consumé par le feu ; mais qu'il est échappé au danger, vérifiant ainsi le proverbe que le diable a toujours soin des siens."

Buckner talonne les Fédéraux en Louisiane. Les Confédérés ont dernièrement poussé une pointe à Piedmont et New-Creek, Virginie Ouest, et réclament la capture de 800 prisonniers, 8 canons, 200 wagons et ambulances, 1500 chevaux, 1500 têtes de bétail et d'autre butin d'une grande valeur.

Le gouvernement a défendu l'échange des journaux de Richmond, en sorte que nous n'avons plus de nouvelles de Sherman. Cette mesure indique de grandes appréhensions de défaite. Il est juste que le jour ne se fasse pas plus sur cette campagne que sur toutes les autres démarches des armées fédérales ; car, après tout, avec les journaux de Richmond, comment mentir ? Et, pourtant, il le faut.

COUR DU RECORDER.

Présent :—J. P. SEXTON, Ecuier.

12 déc.

Eusèbe Monette, charretier, pour s'être enivré et avoir mené son cheval trop vite, $5 ou un mois de prison.

Ann Douney et John Cooney, pour ivresse et avoir troublé la paix publique, $1 ou 8 jours de prison chacun.

Mary Connolly, pour avoir été trouvée couchée ivre dans un hangard, $10 ou 2 mois de prison.

22 prisonniers, en tout, ont comparu devant cette cour. 18 ont été condamnés pour ivrognerie.

NOUVELLES DU CANADA.

—Un soldat du nom de James Keal, déserteur du 47ème, en garnison à Kingston, s'est enrôlé aux Etats, a été envoyé au front de l'armée, a perdu une jambe, a été fait prisonnier par les confédérés, a été échangé et mis dans les hopitaux à Annapolis sous le nom de Richard Smith.

—M. Pierre Monarque, résident au faubourg Québec, passait dans la rue Notre-Dame, samedi soir, vers six heures. Se sentant tout à coup malade, il pria des passants de le conduire à la pharmacie de M. Hart, qui se trouvait vis-à-vis ; on n'eut que le temps de l'entrer ; M. Monarque tomba mort. Le Dr. Scott, qui était présent, dit qu'il est mort d'une maladie de cœur.

—Une femme nommée Clotilde Hébert, veuve de feu O. Benoit, a été trouvée morte dans son lit, hier matin, à 8 heures.

—Un terrible accident a jeté la consternation à Matilda et Iroquois, comté de Dundas. Quatre jeune gens, Allan McDonell, fils du capitaine Alexander McDonell, J. P., de l'artillerie volontaire d'Iroquois ; Allen Parlow, fils de John Parlow, écr., J. P., ; Edwin Flagg, fils de John Flagg, écr., J. P., et John Barnhart, employé du capitaine McDonell, s'embarquèrent sur le fleuve, le 2 décembre, à 9 heures du soir, pour revenir du lieu de *dritll*, à 4 milles de leur résidence. La nuit était obscure et orageuse et ils se noyèrent tous les quatre. Leurs corps ne sont pas encore retrouvés.

—Le bataillon d'infanterie légère de Richelieu a passé à l'examen devant le colonel Pipon, de l'artillerie royale, avec un grand déploiement d'habileté et de précision. Il y avait 6 compagnies et 273 hommes. La troupe de cavalerie du capitaine Desrivières au nombre de 41 a ensuite paradé avec un égal succès.

—Une requête prie M. Dickinson, maire sortant de charge à Ottawa, de se présenter de nouveau. Toutes les chances sont pour lui.

—Des voleurs se sont introduits hier matin dans le magasin d'épiceries de MM. Gibson et Nixon, coin des rues Notre-Dame et St. Denis, et ont enlevé un montant de $1,187.

—Nous attirons l'atention des parties intéressées sur la vente de certains emplacements et immeubles, appartenant à la Corporation de la cité, dont nous publions l'annonce dans une autre colonne ; cette vente doit avoir l

des rares hommes riches du Sud qui soit resté attaché à la cause unioniste. Il garde une rancune vivace à ceux qui l'ont persécuté depuis trois ans, et il sert ses propres passions en servant la cause qu'il a embrassée. Nul n'est plus acharné que lui à la destruction, et, comme il est doué d'autant de sang froid que de ressentiment, c'est un des ennemis les plus redoutables que le général fédéral puisse utiliser contre les gens du pays qu'il a à parcourir.

LE "WASHINGTON."—Sous la rubrique "Prompte expédition," nous lisons dans la *Tribune*, dont les tendances anti-françaises rendent le témoignage plus précieux en cette occasion :

"Le vapeur français *Washington*, qui est arrivé du Havre dans l'après-midi de samedi, a déchargé sa cargaison lundi, embarqué son fret et 1,400 tonnes de charbon mardi et est parti ponctuellement à l'heure indiquée, mercredi à midi, emportant 81 passagers de chambre, une cargaison complète et cent mille dollars en espèces. Nous croyons que la somme de travail ainsi exécuté, en si peu de temps, a rarement été surpassée ou même atteinte dans le port de New-York.

"Le *Washington* a, dans son dernier voyage, éprouvé une série de gros temps et de coups de vent des plus violents, et son prompt départ est la meilleure preuve de la solidité de sa structure et de l'excellence de ses machines.

"Nous apprenons que la compagnie transatlantique aura quatre vapeurs à flots avant le printemps. Une communication directe et régulière avec le continent est précisément la route la plus agréable aux voyageurs américains en général."

Commerce.

Bureau de *La Minerve*,
Montréal, 1[illegible]

Nous avons eu depuis dimanche soir une vraie tempête de neige. On ne peut s'attendre à de beaux chemins que dans quelques jours. Inutile d'ajouter que la navigation est partout fermé, les vapeurs traversiers entre Hochelaga et Longueil étant allés en hivernement samedi dernier.

Droits perçus à la Douane de Montréal :
12 décembre..... $4,732.03

MARCHÉS MONÉTAIRES.

New-York, 12 déc.

Marché ouvert faible et fermé fort; argent demandé à 6 et 7 par cent. Echange sterling, tranquille, 109¼. Or, ouvert à 234 et fermé à 235.

Montréal, 12 déc.

Les courtiers achètent les greenbacks à 57½ dis. et vendent à 56¾. Argent acheté à 4½ dis. et vendu a 4.

MARCHÉ EN GROS.

Montréal, 12 déc. 1864.

Les transactions sont en très petit nombre.

Farine par quart de 196 lbs : super. extra $4.70 à $4 90 ; extra $4.50 à $4.60 ; de goût $4.30 à $4.37½ ; superf. marques de la cité, $4.20 à $4.30 ; superfine, blé du Canada, $4.15 à $4.20 ; superfine, blé de l'Ouest, $4.10 à $4.15 ; farine des Etats de l'Ouest, $4.10 à $0.00 ; superfine No. 2 $3.90 à $4.00 ; fine $3 60 à $3.75 ; ordinaire $3.30 à $3.50 ; Recoupes $2.90 à $3.10 ; fleur en sacs de choix, $2.30 à $2.35.

Blé, par mt de 60 lbs :—Il n'en a pas été reçu aujourd'hui par le Grand Tronc.

Alcalis :—Potasse, $5.25. Inférieure, $5.50 Perlasse, $5.25 à $5.27½.

Farine d'avoine par 200 lbs :—Les prix sont de $4.75 à $5 selon les qualités.

Lard, par qrt de 200 lbs :—Pas de transactions durant ces derniers jours.

Porcs, par 100 lbs :—Marché un peu plus ferme ; vente 5.50 à 5.75 ; un bon lot de frais a donné $6.12½.

Beurre, par lb :—Il n'y a de mouvement que dans le marché de détail.—Marché tranquille.

Fromage, 9 à 10 cts pour bon.

MARCHÉ DE NEW-YORK.

New-York, 12 déc.

Farine, 19,777 qrts reçus ; marché lourd. Vente, 5,600 qrts ; 9.75 à 9.95 pour suprf. de l'Etat ; 10.10 à 10.20 Extra do ; 10.30 à 10.40 choisie do ; 9.80 à 10.00 comm. à ordinaire Ex. Ouest ; 11.25 à 11.35 commune à bonne marque pour exportation Ex R H O.

Farine canadienne, tranquille ; vente, 400 qts ; 10.25 à 10.50 commune ; 10.60 à 12.25 bonne au choix Ex.

Farine de Seigle, tranquille ; 8.50 à 9.45.

Blé, aucun reçu ; marché tranquille et sans changement ; vente, 25,000 mts Chicage No. 2 du printemps de 2.30 à 2.32½.

Seigle, tranquille.

Orge, lourd.

Blé d'Inde, 1,180 mts reçus ; marché lourd ; 1.90 mêlé de l'Ouest.

Avoine, 1 ct meilleur ; 1.07 à 1 09 pour Ouest.

Lard, plus ferme ; vente, 1,300 qrts ; 36.25 pour mess de 2 ans ; 38.62½ do 1 an ; 34.00 à 35 75 pour prime.

Bœuf lourd.

MARCHÉ AUX PELLETERIES EN GROS.

Montréal, 12 déc. 1864.

Ours	$5.00	à	15.00
Loutre	3.00	à	0,00
Rat-Musqué d'automne	0.10	à	0.12½
Fisher	4.00	à	5.00
Marte, légère	1.25	à	1.50
Renard	1.50	à	0.00
Loup-Cervier	1.50	à	2.00
Castor, par lb	1.00	à	1 50

Les prix sont sans changements. Il ne vient pas beaucoup de peaux.

IMPORTATIONS.

12 décembre.

Par le Grand Tronc :—L Villemaire, 1 bte marchandise ; E Chanteloup, 2 caques verreries ; Dufresne & McGarity, 1 bte poissons fumés ; L Larivée, 2 poches d'huitres ; A. McGibbon, 1 bte poissons fumés ; W C Saven, 1 do do ; H J Benallack, 4 bte haddies ; J Farrie, 1 qrt verreries, 2 caques do.

Par chemin de fer, section Champlain :—J Tiffin & Fils, 127 poches pimento ; S H & A S Ewind, 52 do do ; C T Palsgrave, 9 btes, 7 cs ; Owner, R. C. 52 qrts d'huitres ; Devins & Bolton 20 qrts ; W Darling & Cie, 2 qrts ; A W Hood, 2 caisses ; J F Henry, 2 do.

PRODUITS REÇUS.

10 décembre.

Par le Grand Tronc :—Farine 700 qrts ; alcalis 37 qrts ; beurre 108 tinettes ; esprit de vin, 21 caques ; fromage 289 btes ; saindoux 100 ; suif 4 qrts.

DERNIERS AVIS DE L'OUEST,

Reçus à la Bourse par télégraphe.

Milwaukee, 12 déc.

Blé—$1.75 en magasin, ferme. 2,000 mnts reçus.
Fleur—8.25.
Lard—Mess, $36.00 à $37.50.

Chicago, 12 déc.

Blé—$1.76 en magasin pour No. 2.
Blé d'Inde 98 cts.

Fleur inspectée durant la semaine finissant le 10 décembre 1864 :

	qrts.
Supérieur extra	272
Extra Superfine	215
De goût	78
Superfine	1,196
Do No 2	202
Fine	223
Ordinaire	261
Recoupes	90
Sûre	0
Rejetée	195
Total	2,732

(Signé,) JOHN YOUNG, Inspecteur.

Cuir inspecté durant la semaine finissant le 10 décembre 1864 :

Côtés No. 1	2984
Côtés No. 2	1157
Côtés No. 3	65
Total	4206

THOMAS HAWKINS,
Inspecteur de Cuir.

WM. J. PATTERSON,
Secrétaire du Bureau de Commerce.

BUREAU DE L'INSPECTION DES ALCALIS.

Montréal, 12 déc., 1864.

	Potasse.	Perlasse.
En magasin, d'après le dernier état.	592	746
Reçu depuis	388	175
Total	980	921
Expédié depuis	193	36
En magasin, 10 déc, à 6 p. m.	787	885

DYDE & MAJOR, Inspecteurs.

W. J. PATTERSON,
Secrétaire du Bureau de Commerce.

NOUVELLES TELEGRAPHIQUES.

RAPPORTÉES POUR "LA MINERVE."

DEPECHES DU SOIR.

NOUVELLES DES ETATS-UNIS.

Oswego, 12.

Une terrible tempête de vent et de neige sévit ici depuis 6 heures hier soir et continue ajourd'hui sans intermittence.

Cairo, 10.

Les rebelles sous le général Lyons ont capturé, le 9, le transport *Thomas* sur la rivière Cumberland, a 20 milles du fort Donalson.

Les rebelles sont en marche sur le Kentucky avec 4,000 hommes.

St. Louis, 11.

Une dépêche de *Cairo* annonce que Beauregard marche sur Fort Pillow avec une force considérable.

Philadelphie, 12.

Arrivée d'un steamer parti le 7 de Port Royal. L'expédition de Dahlgren et Foster est allée de Beauford dans *Broad River* pour détruire le pont Pocotaligo entre Charleston et Savannah, en quoi ils réussirent. Il n'y a pas à douter du succès de la grande entreprise de Sherman. On croit que Sherman sera à Savannah le 14.

St. Louis, 11.

Le steamer *Maria*, allant de St. Louis à Cairo, a été frappé et a fait naufrage, 187 chevaux ont péri. Le bâtiment valait $40,000.

L'arrivée de Semmes à Matamoras est confirmé.

New-York, 12.

Un vent violent s'est élevé vers minuit. Plusieurs bâtiments ont sombré.

NOUVELLES D'EUROPE.

Le *Canada*, parti de Liverpool le 26 et de Queenstown le 27, est arrivé le 11 à Halifax.

Les journaux anglais établissent que le *Florida* a été capturé par surprise et qu'on a saisi à bord tous ses papiers, où il y a des documents constatant l'entente de certains officiers étrangers de haut rang avec les autorités confédérées.

M. Spooner, le chef des protestants dans la chambre des communes, est mort.

De violentes et fréquentes tempêtes ont lieu sur les cotes d'Angleterre. Entre autres naufrages, il y a celui de deux steamers.

France.

Les rapports hebdomadaires de la Banque de France montrent une augmentation de comptant en mains de 24,000,000 de francs. La Banque a réduit son taux d'escompte à 6 et 7 par cent.

La bourse le 25 était faible. Fonds, 64f. 85c. Marché monétaire de Londres ; 25 nov. Les fonds sont ouverts fermes et fermés faibles ; 7 par cent d'escompte à la banque.

Italie.

La mesure financière est passé par 108 contre 27.

Espagne.

Le retour des élections est favorable au ministère de 4 contre 1.

Le *Great Western*, arrêté sous soupçon de porter des recrues fédérales, a été relâché, faute de preuves.

Depeches de Nuit.

Quartier Généraux du Potomac, 10.

Escarmouches sans résultats. 125 tués et blessés. On n'a rien reçu de Warren ; ces escarmouches étaient dans le but d'empêcher les rebelles de lui barrer le passage. Il était rumeur qu'il avait eu un engagement à Jarrets station, chemin de fer de Weldon et qu'il était victorieux. Les soldats ont souffert beaucoup hier soir du changement de température.

Washington, 12.

La tempête sévit à City Point.

Un déserteur dit que quelques journaux de Georgie soutiennent que l'infanterie de Sherman a pris Augusta, Milledgeville et Macon, tandis que la cavalerie a pris Millen.

Nous apprenons que la Caroline du Nord s'est dépouillée de ses forces pour les envoyer en Georgie. Le parti de l'opposition de cet Etat s'agite avec plein succès.

Washington, 12.

Fessenden est prêt à payer les bons du Trésor à 3 ans de date, issus le 17 juillet 1861 et portant intérêt de 7 3/16. L'intérêt cessera pour tout bon non présenté dans trois mois.

DECES.

En cette ville, le 12 du courant, à l'âge de 2 ans, 3 mois et 15 jours, Joseph-Arthur-Augustin, quatrième enfant de M. A. H. Picard, Typographe.

SALLE NORDHEIMER,

59, GRANDE RUE ST. JACQUES.

SPECTACLE-CONCERT ! !

BENEFICE DE

Mme. A LEVASSEUR,

Avec le concours de

MM. GRAVIER, ROY, MAILLET, HONE, MAYER, HOFER.

Sous le patronage distingué de

M. le Lt.-Général William Fenwick, de Kars, Bar.

MARDI, 13 DECEMBRE.

UN OPERA-COMIQUE,
UNE COMEDIE.

LES NOCES DE JEANNETTE !

(*Jeannette's wedding*),

MUSIQUE DE VICTOR MASSÉ

QUI FEMME A, GUERRE A !

Comédie du Théâtre français,

Siéges réservés, 50 cents ; Secondes, 25 cents. Ouverture des Bureaux à 7½ heures. On commencera à 8½ heures. Location à la Salle Nordheimer et chez M Gravier, Hotel St. Louis, rue Notre-Dame.

ELLES VONT VENIR ET JOUERONT SOUS PEU LES SOCIETES COMBINEES DE MENESTRELS DE COOL BURGESS ET WAVERLY,

☞ Toutes les particularités dans une autre annonce. 44

2 déc. 73

VENTE PAR ENCAN.

PAR J. G. SHIPWAY.

FONDS D'EPICERIES PAR ENCAN.

MERCREDI MATIN, le 14 Décembre, par encan public, par ordre de JOHN WHYTE, Syndic Officiel, aux magasins de Messieurs W. McLELLAN & Co., 257, Rue St. Paul, tout son **Fonds d'Epiceries**, comprenant Thés vert et noir, Tabac, Savon de Castille de goût et de Montréal, Café, Vinaigre, Poivre, Marinades, Sauces, Chicorée, &c , &c.

— AUSSI —

Meubles pour Bureaux, Balances patentées, &c. Toutes les particuliarités dans les petites affiches.

Vente à DIX heures.

J. G. SHIPWAY,
79 w Encanteur.

Fonds d'Epiceries en Detail.

JEUDI, le 15 Décembre, dans le magasin de JOHN BURNS, No. 36, Rue McGill, par ordre de JOHN PLIMSOLL, Syndic, sera vendu par encan public, tout son FONDS D'EPICERIES, &c., &c.

Toutes les particuliarités dans les petites affiches.

Vente à DEUX heures.

J. G. SHIPWAY,
79 Encanteur.

AVIS SPECIAL.

Les PIANOS laissés des dernières ventes seront offerts à vente privée AUJOURD'HUI ; s'ils ne sont pas vendus, ils seront empaquetés et renvoyés.

S'adresser à
13 déc—80 SHAW & FRÈRE.

A Vendre par le Soussigné :

Vieux Rye Whiskey en quarts
Whiskey Kinnahan Irish "L L"
Old Tom en caisses
Cherry Brandy en caisses
Ginger Brandy en caisses
Marinades assorties de Londres
Sauces de Londres "City of Adelaide"
Maquereaux No. 1 en tinettes
Bougies en cire de differentes couleurs pour les Arbres de Noel.

JOHN RHYNAS,
No. 5, RUE STE HÉLÈNE.
13 décembre—80 us

A Vendre par le Soussigné :

100 tonnes Melasse Muscovado
25 quarts do do
75 tonnes do Sweet Clayed

JOHN RHYNAS,
No. 5, RUE STE. HÉLÈNE.
13 décembre—80 us

Acte concernant la faillite, 1864

Dans l'affaire de
McCULLOCH, FRÈRES, **Faillis.**

Les Créanciers des faillis sont par les présentes notifiés qu'ils ont fait une cession de leurs biens et effets en vertu de l'acte ci-dessus, à moi, le Syndic soussigné, et ils sont requis de me fournir sous deux mois de cette date, des états de leurs réclamations, spécifiant les garanties qu'ils possèdent, s'ils en ont, et leur valeur, et s'ils n'en ont pas, mentionnant le fait, le tout attesté sous serment avec les pièces justificatives à l'appui de ces réclamations

BOSWELL HENSMAN,
Syndic.
45, Petite Rue St. Jacques,
Montréal, 12 décembre 1864. } 80 ds

Acte concernant la faillite, 1864

Dans l'affaire de
JOHN BURNS, **Failli.**

Les créanciers du failli sont par le présent notifiés qu'il a fait une cession de ses biens et effets en vertu de l'acte ci-dessus, à moi, le Syndic soussigné, et ils sont requis de me fournir, sous deux mois de cette date, des états de leurs réclamations, spécifiant les garanties qu'ils possèdent, s'ils en ont, et leur valeur ; et s'ils n'en ont pas, mentionnant le fait, le tout attesté sous serment, avec les pièces justificatives à l'appui de ces réclamations.

JOHN PLIMSOLL,
Syndic.
Montréal, 12 décembre 1864—80 ds

Chemin de Fer le Grand Tronc.

ARRANGEMENTS D'HIVER.

Les Convois laisseront la GARE de la RUE BONAVENTURE comme suit :—

Districts Central et de l'Ouest.

Express de jour pour Ogdensburg, Brockville, Kingston, Belleville, Toronto, Guelph, London, Brantford, Goderich, Buffalo, Détroit, Chicago et tous les points de l'Ouest, à	8.00 A.M.
De nuit, do do do do	8.15 P.M.
Train mêlé pour Kingston et les stations intermédiaires, à	9.45 A.M

District de l'Est.

Train mêlé pour Island Pond et les Stations intermédiaires	8.00 A M
Train Expres pour Island Pond et les ports intermédiaires	3.00 P M
Malle de Nuit pour Québec et Portland à	10.10 P M
Convoi Express pour Rouse's Point, en connection avec le Chemin de Fer Central du Vermont pour Boston, New-York, et toutes les places dans les Etats de l'Est, à	8.00 A M et 3.00 P M
Les Convois laissent la Station de la Rue Bonaventure pour Lachine à	8.00 A M, 9.30 A.M, †3.00 P.M, 4.30 P.M

†Ce Convoi ira jusqu'à Plattsburg.

C. J. BRYDGES,
Directeur Gérant
Montréal, 12 Déc.—80

Chemin de Fer le Grand Tronc.

AVIS.

Un embranchement pour y débarquer le BOIS a été mis à une petite distance ouest de la Gare Bonaventure.

Les personnes qui désirent apporter du BOIS DE CHAUFFAGE à Montréal peuvent connaître les prix que coûteront des convois entiers en s'adressant à l'Agent-Général du Fret de l'Est, à la Pointe St Charles.

C J. BRYDGES,
Directeur-Gérant.
13 décembre—80

VENTE PAR ENCAN.

PAR CUVILLIER & CIE.

Ce Matin.

Melasse, Harengs, Maquereaux, Etc., Etc., Etc.

Mardi matin prochain, le 13 courant, aux Magasins de M. JOHN RHYNAS, No. 5, Rue Ste Hélène, seront offerts :

Harengs ronds supérieurs en quarts
Maquereau No. 1, en Kits
Melasse douce Muscovado de Cuba en tonnes
do do Clayed, do
Boucauts } Melasse
Quarts }
Marinade de Londres en caisses
Sauces do do
Etc, Etc., Etc.

Vente à DIX heures.

CUVILLIER ET CIE,
79 Encanteurs.

Les nouveaux Bureaux de Poste suivants ont été établis en Canada depuis le Premier Décembre 1864.

NOM DE BUREAU.	Département du Bureau de Poste à la Pointe au Platon, ci-devant Lotbinière, a été fermé le 1er novembre 1864.	TOWNSHIPS.	COMTÉ ÉLECTORAL.	MAITRE DE POSTE.
Bienville		Lauzon	Lévis	T. Begin.
Brookbury		Bury	Compton	Robert Rowe.
Chesterfield (re-ouvert)		Blenheim	Oxford, N. R.	Wm. Brown.
Haliburton		Dysart	Peterboro.	C. R. Stewart.
Roxton Pond		Roxton	Shefford	M. Augier
Shanick		Marmora	Hastings, N. R.	Jas. Bailey.
Valetta		Tilbury East	Kent	John Richardson.
Winchester Springs		Williamsburg	Dundas	Wm. Connor.

80

Departement des Finances, Douanes,

Québec, 9 déc mbre 1864.

AVIS AUX MARINS.

Phares—Côte de la Nouvelle-Ecosse.

L'important avis suivant aux Navigateurs est sorti du Bureau Hydrographique, Amirauté, Londres, regardant les Phares sur les côtes sud-est, sud-ouest et ouest de la Nouvelle-Ecosse, sur lequel on attire une attention spéciale des personnes qu'il concerne.

Par ordre,

R. S. M BOUCHETTE,
Commissaire des Douanes.

"La substance de cet avis, aussitôt qu'il "sera reçu à bord, devra être inséré en en-"cre rouge sur la carte que cela regarde "et mise sur la marge ou autrement sur la "page des directions à suivre auxquelles il "est concerné. Voir Instructions, Naviga-"tion et Pilotage, p. 172."

AVIS AUX MARINS.

(No 62.)

NOUVELLE-ECOSSE—COTE SUD-EST.

Lumière fixe à l'entrée du Hâvre de Lunenburg.

Le Bureau des Tavaux Publics à Halifax a donné avis, que le ou vers le premier jour de Novembre 1864, une brillante lumière blanche *fixe* sera exposée dans un phare récemment érigé sur la pointe à la Batterie, à l'entrée du Hâvre de Lunenburg ou Malaguash, sur la côte sud-est de la Nouvelle-Ecosse.

COTE SUD-OUEST.

Lumières fixes sur Fish Island, Tusket River.

Aussi, que le ou vers le quinzième jour de Novembre 1864 deux lumières blanches *fixes horizontalement* seront vues d'un phare récemment érigé sur l'Ile Fish, à l'entrée de la rivière Tusket, sur la côte sud-ouest de la Nouvelle-Ecosse.

BAIE DE FUNDY—PETIT PASSAGE.

Lumière éclatante sur Boars Head.

Aussi, que le ou vers le premier jour de Décembre 1864, une lumière éclatante, montrant alternativement une lumière vive rouge et blanche à un interval d'*une minute*, sera visible d'un phare récemment érigé sur le Boars Head, au côté sud de l'entrée nord du Petit Passage, côte ouest de la Nouvelle-Ecosse, Baie de Fundy.

Aucune autre information n'a encore été reçue concernant ces lumières.

De leurs Seigneuries,

GEO. HENRY RICHARDS,
Hydrographe.
Bureau Hydrographique, Amirauté, Londres, 12 novembre 1864. } 80

CHASSEURS CANADIENS

JOUR D'INSPECTION.

MERCREDI prochain, le 14 courant, les Officiers et les hommes appartenant à ce corps sont requis de se rendre à leur Arsenal à UNE heure P. M. précise, pour l'INSPECTION. Uniforme d'été avec shako.

Par ordre
[illegible] décembre 78

de Récompense.

Enlevé ou volé le 5 du courant, un PETIT CHIEN NOIR Tan Terrier, âgé de 6 mois, répondant au nom de "Tiny." La récompense ci-dessus sera payée en le remettant au No. 59, Grande Rue St. Jacques ; et la personne qui, après cet avis, le garderait en sa possession sera poursuivie.

12 déc—79 ti p

ON DEMANDE

Pour une Compagnie Anglaise d'Assurance de première classe, un AGENT ENERGIQUE (Français ou Anglais) pour solliciter des Assurances en ville.

Adresse : C. A. D.,
A ce Bureau
12 déc—ti 79

VENTE PAR ENCAN.

PAR JOHN J. ARNTON.

Vente importante et sans réserve

D'un Fonds choisi de Vins et d'Epiceries de prix, qui sera vendu par ordre des Syndics des affaires ST. JULIEN et McKEOGH, à "l'HOTEL DONEGANA," MERCREDI, le 14 Décembre courant.

Les Vins, etc., tant en bouteilles qu'en futailles, sont de vendanges les mieux choisis et offrent une occasion sans précédent d'acheter des Vins, etc., pour les Fêtes de Noël et du Jour de l'An aux prix des Encans

Le Fond comprend Sherry Amontillado et autres, Teneriffe, Porto, Château Margau, Château Lafitte, Beaujolais et Macon, Claret, Sauterne, Champagne, Couche, fils, et Green Seal, pintes et chopines, Barton et Guestier St. Julien, Matère, Hock, Chambertin, Heidsick, Vins de Dames, Vin de Table, Vin ordinaire, etc Aussi, Whiskey, Bourbon, Vieux Rye, Old Tom, Curacoa, Eau-de-Vie, Genièvre, Ale et Porter importés.

1,300 PRIME CIGARES.

Les Epiceries sont toutes de la meilleure qualité —Farine, Moutarde en Jarres, Olives, Capres et Sauces anglaises ; Raisins, Empois de Blé-d'Inde et pour blanchir, Sucre blanc et Cassonade, Vinaigre, Pois préservés, Riz, Noix, Café, Gélatine en grande quantité, Thés, Beurre, 230 lbs Confitures assorties, Marinades, Savon de Windsor, 687 lbs Chandelles spermacéties, Vermicelle et 1500 lbs Savon.

Le tout en lots pour satisfaire les acheteurs.

CONDITIONS COMPTANT.

Vente à DIX heures.

JOHN J. ARNTON,
74 Encanteur.

Pelleteries ! Pelleteries !

A MEILLEUR MARCHE QUE DANS TOUTE AUTRE MAISON.

M. MAHLER, No. 212, Rue Notre-Dame informe respectueusement ses amis et le public en général qu'il a déménagé à l'adresse ci-dessus, où il espère par les prix et la qualité de ses articles mériter une part du patronage public.

Mr. M attire particulièrement l'attention des Dames et des Messieurs sur le fait qu'il peut leur fournir un article à bien meilleur marché que dans tout autre Etablissement de genre à Montréal.

Sa longue expérience dans les affaires, à Paris, à Londres, à St. Petersbourg et autres grandes villes, lui permet de dire qu'il peut faire un article bien mieux, à meilleur marché et dans un meilleur patron que toute autre Maison en cette ville. Donnez-lui une chance et vous jugerez par vous-même.

12 déc. m—79

A VENDRE MORUES VERTES

En Quarts et en Paquets,

MAQUEREAUX, SAUMONS, HUILES, &c., &c.

JOHN H. SEMPLE,
18, RUE LEMOINE.
12 déc—79 us

LA

COMPAGNIE D'ASSURANCE LA ROYALE.

CAPITAL :

DEUX MILLIONS STERLIN

La COMPAGNIE CONTINUE à ASSURER des BATISSES et des PROPRIÉTÉS de toute description aux **Conditions les plus Favorables.**

Des RISQUES sont pris à des CONDITIONS LIBERALES sur les **Vapeurs, Vaisseaux, Barges, &c.**, jusqu'à l'ouverture de la navigation, le printemps prochain, ou à l'année.

Toutes PERTES **immédiatement payées** sur preuves satisfaisantes, sans référence au Bureau des Directeurs.

H. L. ROUTH,
AGENT.
Montréal, 9 décembre 1864.—77

COMPAGNIE DU RICHELIEU.

Demain le soussigné fera application à la Législature, à sa prochaine session, par la Compagnie du Richelieu, pour un Acte lui permettant d'augmenter son Fonds Capital et lui donner le droit de tenir des vapeurs pour remorquer les vaisseaux sur la Rivière ou le Golfe St Laurent, et aussi pour amender leur Acte d'Incorporation pour autres fins.

Montréal, 9 décembre 1864—78—dm

FLEURS IMPERIALES DE LILLYWHITE,

8.—TECUMSETH TERRACE.—8.

RUE BLEURY, MONTRÉAL.

712, Broadway, New-York, et 104, Rue Richelieu, Paris,

Fournisseur Breveté de LL. MM. l'Impératrice de France et la Reine d'Angleterre.

CHAPEAUX DE PEAUX

FLEURS, PLUMES, RUCHES, &c., &c.

D 60—3mk 19 nov

Commis Demandé.

On a besoin dans un magasin de Quincailleries en gros d'un COMMIS connaissant bien cette ligne de commerce et parlant l'anglais et le français. Un Canadien-Français sera préféré. Un salaire libéral sera payé.

Adresse : BOITE 636,
Montréal.
10 décembre—78 ti

VENTE PAR ENCAN.

PAR JOHN J. ARNTON.

AUJOURD'HUI.

CORPORATION DE MONTREAL.

Le Soussigné est chargé de vendre dans la

GRANDE SALLE DE L'INSTITUT DES ARTISANS

MARDI.

Le 13 de Decembre prochain,

A MIDI,

Les Immeubles de valeur ci-après désignés, étant les résidus des Emplacements achetés par la Corporation pour l'amélioration des Rues, à savoir :

1o.—Un LOPIN de TERRE à l'encoignure nord des Rues Ontario et Fulham, ayant un front de 3.5 pieds sur la Rue Fulham, sur une profondeur de 211 5 pieds sur la Rue Ontario, de la contenance d'environ 740 pieds carrés.

2o.—Un LOPIN de TERRE triangulaire sur la Rue Ontario, près de l'encoignure de la Rue Visitation, étant le résidu d'un Emplacement acheté de M. P. Papineau pour l'ouverture de la Rue Ontario, de la contenance d'environ 1141 pieds carrés.

3o.—Un LOPIN de TERRE triangulaire à l'encoignure Sud des Rues Ontario et des Allemands, ayant un front de 26.2 pieds sur la Rue des Allemands, et contenant environ 93[illegible] pieds carrés, avec deux Bâtisses à deux étages dessus érigées partie sur cette dernière Rue et partie sur la Rue Ontario ; la partie des bâtisses sur la Rue Ontario devant être enlevée aux frais de l'Acquéreur.

4o. Un EMPLACEMENT à l'encoignure nord de la Rue Ontario et de la Ruelle en arrière de la Rue St. Dominique, mesurant 74 8 pieds de front sur la Rue Ontario, et de la contenance d'environ 3230 pieds carrés.

5o.—Un EMPLACEMENT à l'encoignure est de la Rue Ontario et de la Ruelle en arrière de la Rue St. Dominique, mesurant 74.8 pieds sur la Rue Ontario, et contenant environ 1687 pieds carrés.

6o —Cette partie des MAISONS à un étage et des Hangars, sur la propriété acquise de M B. Dagenais pour l'ouverture de la Rue Ontario

7o.—Un TERRAIN de forme irrégulière, mesurant 66 8.10 pieds de front sur la rue Ontario et 54 4.10 sur la rue St. Dominique, de la contenance de 2703 1.10 pieds carrés.

7½o.—Un TERRAIN de forme irrégulière, mesurant 80 3.10 pieds de front sur la rue Ontario et 4 9.00 sur la rue St. Laurent, de la contenance de 1406 pieds carrés.

8o —Un LOPIN de TERRE triangulaire, sans les bâtisses sus érigées, formant l'encoignure nord des Rues Ontario et St. Laurent, mesurant 14 8 pieds sur la Rue St. Laurent et contenant environ 300 pieds carrés.

9o —Les MATERIAUX d'une Maison à un étage, partie sur le Lot précédent, partie sur la Rue Ontario, et telle qu'elle se trouve actuellement

9½o.—Les MATERIAUX d'une maison à un étage, sise sur le terrain de M. Taylor, exproprié pour l'ouverture de la rue Ontario.

10o —Les MATERIAUX de deux Maisons en briques ayant front sur le Rue Bleury, sur le Terrain acheté de M John Short pour l'ouverture de la Rue Ontario.

11o —Un TERRAIN formant l'encoignure nord de l'Union Avenue et de la Rue Berthelet, mesurant 22.8 pieds de front sur l'Union Avenue sur 90 pieds sur la Rue Ontario

11½o.—Un LOPIN DE TERRE à l'encoignure des rues Parthenais et Ste. Catherine, ayant un front de 27 5.10 sur la rue Parthenais et 172 pieds sur la rue Ste. Catherine, de la contenance d'environ 4695 pieds carrés.

12o —Une LISIERE de TERRE au coin est des Rues Ste Catherine et St. Philippe, mesurant 137 pieds de front sur la Rue Ste. Catherine sur 5.1 pieds sur la Rue St. Philippe, et contenant environ 817 pieds carrés.

13o —Un TERRAIN formant l'encoignure sud des Rues Ste Catherine et St. Philippe, résidu de la propriété achetée d'Alfred Pinsonnault, écuier, pour l'élargissement de la Rue Ste. Catherine, mesurant 96.8 pieds de front sur la Rue Ste. Catherine sur 70 pieds de profondeur, avec droit de passage sur une Ruelle de dix pieds de large en arrière.

NOTE.—Le terrain ci-dessus sera vendu en un seul lot, ou en quatre lots de 24.2 pieds de front sur la Rue Ste. Catherine avec toutes les dépendances sus érigées.

14o.—Un TERRAIN de forme irrégulière situé à la jonction de la continuation des Rues Craig et St. Antoine, du coté ouest de la Rue Craig, mesurant 57.1 pieds de front sur la Rue St. Antoine sur 81 pieds sur la Rue Craig, contenant 2271 pieds carrés plus ou moins, résidu du terrain acheté de Madame Lamontagne pour la continuation de la Rue Craig

14½o —Un LOT DE TERRE de forme irrégulière, ayant 42 5.10 pieds de front sur la rue Craig et contenant 568 pieds carrés.

15o —Un LOPIN DE TERRE de forme irrégulière, ayant un front sur la rue Craig et connant 4181 5.10 pieds carrés.

16o.—Un LOPIN de TERRE de forme irrégulière avec une Maison en briques sus érigée, formant l'encoignure de la Rue St. Bonaventure du côté est de la Rue Craig, mesurant 76 pieds de front sur la Rue Craig sur environ 52.5 pieds sur la St. Bonaventure, et contenant environ 2017 pieds carrés ; étant partie du résidu du terrain acquis de M. Chs Larin pour continuer la Rue Craig.

17o.—Un LOPIN de TERRE de forme irrégulière situé du côté Est de la Rue Craig, mesurant environ 131 pieds de front sur la Rue Crig, et contenant environ 1300 pieds carrés, avec une Maison sus érigée telle qu'elle se trouve aujourd'hui, partie sur le dit lot et partie sur la Rue Craig étant le résidu du lot acheté de M. John Redmond pour la continuation de la Rue Craig.

18o.— La PROPRIETE connue sous le nom de "Propriété Marstelier," sur la Rue Campeau, entre les Rues Lagauchetière et Dorchester, divisée en huit lots, avec une Maison en bois à deux étages érigée sur l'un des lots.

N.B.—Toutes les dimensions précédentes sont suivant la mesure anglaise, et sans garantie de mesure précise.

TERMES de PAIEMENTS faciles. On les fera connaître lors de la vente.

Les PLANS des dites Propriétés peuvent se voir jusqu'au jour de la vente au Bureau du Soussigné ou à l'Hôtel-de-Ville, au Bureau de l'Inspecteur la Cité.

Le jour de la vente on exposera les Plans dans la grande salle de l'Institut des Artisans.

Pour plus amples renseignements, s'adresser à l'Inspecteur de la Cité ou au Soussigné.

La vente à MIDI et DEMI.

JOHN J. ARNTON,
Encanteur
Montréal, 28 nov. 1864. 68

Dissolution de Société.

La Société de la ci devant maison de FITZPATRICK & MOORE a été DISSOUTE le 19 ultimo, par la mort de feu John Fitzpatrick. Les affaires seront faites dorénavant par le soussigné pour son propre compte, dans les mêmes premises, sous le nom de FITZPATRICK & MOORE, et les affaires de la dernière société seront arrangées au Bureau du soussigné,

LUKE MOORE,
Pour lui-même et pour la ci-devant Société en liquidation
Montréal, 2 décembre 1864.—77 si

VENTE PAR ENCAN.

PAR JOHN LEEMING & CIE.

IMPORTANTE

VENTE FINALE DE VINS !

POUR LES

"SCOTS FUSILIERS GUARDS."

M. RIMMER a reçu ordre du Col. NEVILLE, et du Col. MONCRIEFF de disposer finalement des VINS, encore en mains, qui n'ont pas été mis à la dernière vente.

Les soussignés vendront par encan JEUDI, le 15 Décembre, des VINS, consistant en Sherry, Claret, Champagne, &c ; après quoi M. Rimmer vendra de sa propre provision un assortiment complet de VINS, SPIRITUEUX, &c , &c., à l'usage des Familles.

Vente à DEUX heures.

JOHN LEEMING ET CIE.,
77 Unsanteurs.

PAR SHAW & FRERE.

Vente Importante d'Horloges Françaises, Articles plaques, Boites de Toilette en bois de Rose, Boites a Ouvrage, &c.

Les soussignés ont reçu instructions de vendre, sans réserve, une grande consignation d'environ cinquante HORLOGES de PARIS avec globes ; elles sont élégantes et supérieures, dorées, en marbre et en albâtre ; un assortiment général d'articles plaqués très supérieurs, Boîtes de Toilette en bois de rose Boîtes à Ouvrage, &c Le tout sera vendu sans réserve, dans le nouveau magasin de MOLSON, No. 69, Grande Rue St Jacques, **Jeudi Soir,** le 15 courant.

La vente commencera à SEPT heures.

SHAW & FRÈRE,
78 Encanteurs.

PAR BENNING & BARSALOU

VENTE DES SYNDICS.

SERA VENDU par encan public,

AVIS.

TOUTES personnes endettées envers la Succession de feu Sr. FERDINAND LEROUX dit R USSON, décédé, en son vivant Boucher, de la cité de Montréal, sont priées de payer immédiatement et toutes celles ayant des réclamations contre icelle, de fier leurs comptes dûment attestés, entre les mains du Notaire soussigné, en son Etude, No. 72, Rue St Joseph.

E. McINTOSH,
N P.

Montréal, 23 août 1864 14

MASON & HAMLIN.

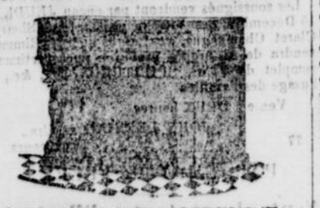

ORGUES DE CABINET.

No. 59, Grande Rue St. Jacques.

UN ORGUE pour toutes les Eglises, Chapelles, Couvents ou Ecoles. Cet instrument connu comme Orgue de Cabinet est une amélioration aussi grande sur le Mélodéon, introduit il y a quelques vingt ans, ou son successeur l'Harmonium, qu'un grand Piano de Concert du jour sur un Piano imparfait en usage il y a vingt-cinq ans. Le Melodéon a perdu sa popularité par l'incapacité d'expression. L'Harmonium une amélioration sur le Melodeon, mais il n'a encore pu satisfaire l'attente que l'on n'en fesait pour l'usage dans les Chapelles, Salles d'Ecoles et Salons, pour le chant. En quelques années M. MASON & HAMELIN qui ont toujours été les premiers, dans les Etats Unis, comme Manufacturiers des premiers instruments, ont réussi à surmonter, à un haut degré, les défauts que l'on a trouvé dans les instruments de cette classe. Comprenant la douceur avec le volume du son, la rapidité de l'action et son pouvoir étonnant d'expression, et étant vendus à des prix qui sont à la portée de toutes les classes, ces instruments ne peuvent manquer de donner le même plaisir et la même satisfaction au public canadien, qu'à celui des Etats-Unis. On peut se procurer les Orgues de Cabinet dans des boites en bois de rose, noyer et chêne que chez

GOULD & HILL,
Successeurs de A. & S. Nordheimer.

G. & H., sont aussi Agents pour les célebres Pianos de Steinway, Chickering et Dunham, et ils ont toujours en mains, pour vendre ou pour LOUER un grand assortiment de ceux-ci et d'autres instruments favorits.

On vient de recevoir directement de Paris un envoi de CHANSONS FRANÇAISES et de MUSIQUE pour PIANO.

19 sept ktm 9

BILLS PRIVES.

Les personnes qui, dans le Bas-Canada, se proposent de s'adresser à l'ASSEMBLEE LEGISLATIVE pour obtenir la passation de BILLS PRIVÉS ou LOCAUX, portant concession de privileges exclusifs ou de pouvoirs de corporation pour des fins commerciales ou autres, ou ayant pour but de régler des arpentages ou définir des limites, ou de faire toute chose qui aurait l'effet de compromettre les droits d'autres parties, sont par les présentes notifiées que, par les règles 53ème et suivantes du Conseil Législatif et de l'Assemblée Législative respectivement (lesquelles règles sont publiées au long dans la *Gazette du Canada*), elles sont requises d'en donner DEUX MOIS D'AVIS (spécifiant clairement et distinctement la nature et l'objet de la dite demande), dans la *Gazette du Canada*, en anglais et en français, et aussi dans un journal anglais et dans un journal français publiés dans le district concerné. Le premier et le dernier de tels avis devant être envoyés au Bureau des Bills Privés de chaque Chambre.

Toutes petitions pour Bills Privés doivent être présentées dans les *trois premières semaines* de la session.

J E. DOUCET, Greffier du Bureau des Bills Privés, C. Législatif

ALFRED TODD, Greffier-en-chef du Bureau des Bills Privés, A. Législative.

Québec, 1er décembre 1864—71

DR. C. F. F TRESTLER,
DENTISTE CANADIEN-FRANÇAIS,
122, RUE CRAIG
Vis-à-vis de la rue Côté.
11 aout 1864 r 138

FERRONNERIE ET POELES

ENSEIGNE DU MARTEAU,
112,—Rue St. Paul,—112,
Coin de la Place Jacques-Cartier.

POELES DOUBLES de divers Patrons et à deux fourneaux.

POELES de Philadelphie, Prince de Galles, POELES ne CUISINE pour bois et charbon de toute grandeur avec réservoir, etc.

ALBANIAN NORTHERN LIGHT, POELES pour Salon et Passage, POELES sourd, Zinc, Seau pour charbon, Tuyaux, etc., avec un assortiment de Ferronneries.

G. LEPAGE.

10 oct.—27 dzs A j B

CHS. ALB. VILBON,
AVOCAT
No. 40, Petite Rue St. Jacques et Village St Jean-Baptiste, Place Fauteux, 86.
14 mai 102

A LOUER
UN BUREAU D'AVOCAT,
RUE ST. VINCENT, No. 4,
(Au second.)
S'adresser sur les lieux.
4 nov. 48

POMPE A VENDRE.

A vendre, à bon marché, une petite POMPE A FEU, faite par LEPAGE, de Montréal. Elle pourrait être très-utile à une Municipalité.

S'adresser à ce Bureau.
1er déc—71

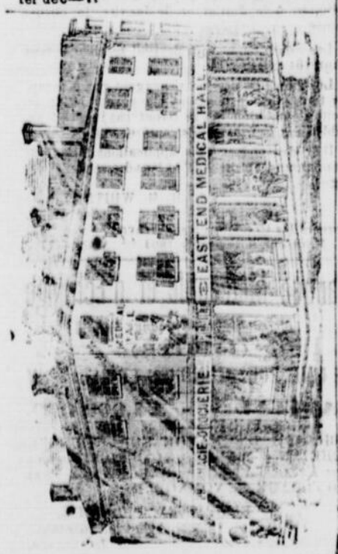

DE LA MAR, FRERE & CIE

Maison Américaine à Commission,
ET
Marchands a Commission en general,
202,—RUE ST. PAUL.—202,
Montreal.

On reçoit constamment des consignations de MARCHANDISES SECHES, BOTTES et SOULIERS, TABACS, PROVISIONS et toutes les Marchandises propres au Marché Canadien, que nous offrons au commerce aux prix les plus modérés. Les Marchands de la ville et de la campagne qui ont besoin de Marchandises ou Produits Américains de toute sorte trouveront ce qui leur faut dans nos vastes magasins, où leurs ordres seront promptement exécutés. Nous recevons aussi constamment des PRODUITS des INDES OCCIDENTALES et de l'AMERIQUE DU SUD, tels que Sucres, Tabacs, Couleurs pour Teinture, &c., &c. &c.,

5 nov. 49—tm

MAGASIN DE MEUBLES.
ADOLPHE BELANGER,
EBENISTE,
No. 63,—RUE SAINT-LAURENT,—No. 63
Entre les Rues Vitré et Lagauchetière.

Tables, Sofas, Lavemains, Chaises de Salon et Berçantes, Couchettes Françaises et de toutes, autres descriptions, Commodes, Buffets de Salle, Chiffonniers et Miroirs, en acajou et en noyer noir, &c., &c., en grande quantité et toujours prêts à être examiné comme spécimens.

Matelas en Crin, Traversins et Oreillers

Les ordres sont remplis fidèlement et exécutés dans le plus court délai.

On est toujours heureux d'avoir une visite des acheteurs.

Prix très-modérés.

1 sept—1

BANDE ANTI - RHUMATISMALE
DE
A. PERRAULT,
Bureau: No. 2, Rue Perrault,
AU BAS DU CHAMP-DE-MARS (EST)

Sera toujours à vendre chez MM LAMPLOUGH & CAMPBELL et chez DEVINS & BOLTON, Pharmaciens, rue Notre-Dame.—**Prix, $2.**

17 sept—9 r

POUR LE PEUPLE.

Le soussigné désire appeler l'attention du public sur son grand fonds de BOTTES et SOULIERS fait expressément pour la saison actuelle, qu'il vend actuellement à 20 par cent meilleur marché que les autres magasins de cette ville. DANIEL HARMER.

☞ Veuillez vous rappeler de la place, 110, coin des Rues Dorchester et St. Laurent.

8 octobre—26 tmk

CHARBON ! CHARBON

50 pour Cent
Meilleur Marche' que le Bois.

A vendre pour clore une consignation, quelquelques tonnes

Meilleur Charbon Anthracite !

(Ramassé à la main.)

Sera livré et lots pour satisfaire les acheteurs à

Sept Piastres par tonne.

J. H. SEMPLE,
18, Rue LeMoine.

21 nov.—62 ds

G. L. ROLLAND
No 471, RUE ST. PAUL.

Tout en remerciant mes nombreuses pratiques, tant de la ville que de la campagne, pour l'encouragement libéral qu'ils ont bien voulu me donner les années dernières, je les préviens que j'ai

Ouvert un nouvel Etablissement

au No. ci-dessus de

CHAUSSURES

EN GROS SEULEMENT.

Les ouvrages sont sous ma propre direction. Ma longue expérience dans cette branche est une garantie pour les amis qui voudront bien m'encourager.

Je n'emploie que des Ouvriers habiles et compétents. Les ouvrages sont de première qualité, et afin d'être sûr des ouvrages, le tout est fait à la main, et les Patrons sont de NOUVEAUX GOUT. Les Prix sont modérés.

Venez voir mon nouvel établissement,

G. L. ROLLAND.

13 sept—tm—4

LA COMPAGNIE
DE
L'ASSURANCE MUTUELLE
CONTRE LE FEU DU
COMTE DE MONTREAL.

CETTE Compagnie continue d'assurer les batisses des Cultivateurs, et autres semblables à UNE PIASTRE par CENT LOUIS pou TROIS ANS.

P. L. LaTOURNEUX,
Secretaire

Montréal 1 février 1864—an

Pourquoi faire tort à votre santé en ayant les pieds humides, tandis que vous pouvez avoir de bonnes Claques chez D. Grinton et Cie., No. 222, Rue Notre-Dame, voisins de M. Alexandre, Confiseur. Pour Hommes, 3s.; pour Femmes, 2s. 6d.

25 nov —m 66

r. Picault, coin des Rues N.-Dame et Bonsecours.
MONTREAL.

On trouvera à la Pharmacie ci-dessus toutes espèces de Remèdes, Produits Chimiques, Parfumeries, Articles de Toilettes, Médecines Françaises les plus renommées, ainsi que toutes les Médecines à Patentes, annoncées dans la Gazettes, aux mêmes prix que chez les Agents, avec l'immense avantage qu'on peut consulter (*gratis*) le Docteur sur le choix et l'administration du remède.

Traitement Spécifique des Maladies de longue durée, Consultations Privées et guérison rapide.

P. E. PICAULT, M. D., CHS. PICAULT, M. D.,
ALFRED PICAULT, (Pharmacien-Chimiste.)
20 sept 10—a

2,500 LOTS DE TERRE
A
VENDRE
AUX TERMES LES PLUS FACILES
ET A DES PRIX
DEFIANT TOUTE COMPETITION.

CEUX qui désirent acheter des lots à bâtir à très-grand marché, sont respectueusement informés que le soussigné offre en vente les lots suivants :

1o.—400 LOTS DE TERRE adjoignant immédiatement le terminus des chars de la cité, à Hochelaga, faisant front sur les rues Ste. Marie, Ste. Catherine, Ontario, Sherbrooke, Gerrard, Forsyth et autres belles rues.

2o.—300 LOTS sur le chemin d'Hochelaga et sur une nouvelle rue au Nord-Ouest de ce chemin, à 8 arpents plus bas que la barrière.

3o.—Adjoignant ces derniers lots, un magnifique côteau d'une vingtaine d'arpents, où le sable et la glaise offrent de grands avantages pour faire de la brique :—à vendre par quelques arpents à la fois.

4o.—800 lots situés sur la magnifique Avenue Colborne (la plus large rue de la Cité : 90 pieds,) en dehors des limites de la Ville, dans la partie Nord-Est. On a l'avantage de pouvoir y bâtir en bois, de ne pas avoir de barrière à payer pour s'y rendre, et d'éviter les taxes onéreuses de la ville.

5o.—200 lots sur la même rue, en dedans de la ville, entre la rue Ste. Catherine et les enchaînes de la ville ;

6o.—40 lots sur la rue Partenais près de la rue Ste. Catherine.

7o.—200 lots sur le côteau, en haut de la rue Partenais, en dehors des limites.

8o.—40 acres de magnifique terre à culture adjoignant immédiatement ces derniers lots, et à vendre par deux ou cinq arpents à la fois, pour jardiner.

9o.—40 lots sur la rue Ste. Marie et le Fleuve, entre la traverse de Longueuil et la barrière d'Hochelaga.

—ET :—

100 magnifiques lots sur les rues Sherbrooke, St. Laurent, St. Dominique et Cadieux, près du Couvent du Bon Pasteur et au Village St. Jean-Baptiste.

Sur le plus grand nombre de tous ces lots, l'acquéreur trouvera tout le sable nécessaire à la construction de ses bâtisses, et le soussigné leur fournira la pierre de maçonne pour fondations de leurs bâtisses, sans charge extra.

—AUSSI :—

QUELQUES MAISONS A LOUER ET A VENDRE, EN DEDANS ET EN DEHORS DE LA CITÉ.

Prix des lots :

1o.—Sur la rue Ste. Marie, 20 c (1s) par pied en superficie ; plus haut, 5 c à 15 c (3d à 9d) do
2o.— Do de 5c à 12½ c (3d à 7½d)
3o.—Selon la quantité.
4o.—..... 5 cts (3d) do
5o.—.....8 cts à 10 cts (5d à 6d) do
6o.—.....10 cts à 15 cts (6d à 9d) do
7o.—..... 5 cts (3d) do
8o.—De £30 à £100 l'arpent.
9o.—De 25 cts (1s 3d) à 40 cts (2s) le pied en superficie.

Pour conditions et voir les plans, s'adresser, entre 7 heures A. M., et 9 heures P. M., à

H. LIONAIS,
Bureau, 21, rue St. Gabriel ou Résidence 29, Rue Cadieux.

14 nov 65

1864-5. 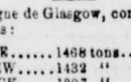 1864-5.

COMPAGNIE
DES
Vapeurs Oceaniques de Montreal

Contrat avec le
LE GOUVERNEMENT CANADIEN
Pour le transport des
MALLES DU CANADA ET DES E.-UNIS

Arrangements d'hiver.

Les passagers sont enregistrés à Londonderry et Liverpool

☞ Des Billets de retour sont accordés à des Prix réduits.☜

LA LIGNE de la MALLE de cette COMPAGNIE se compose des vaisseaux suivants de première classe :

PERUVIAN, 2600 ton.....	Capt.	Ballantine
MORAVIAN, 2650 ton.....	"	Aiton.
HIBERNIAN, 2434 ton.....	"	Dutton.
NOVA-SCOTIAN, 2300 ton..	"	Wylie.
BELGIAN, 2400 ton.....	"	Brown.
NORTH-AMERICAN, 1784 ton	"	Kerr.
DAMASCUS, 1300	"	Watt.
ST. DAVID, 1600 ton.....	"	Aird.

(Partant de LIVERPOOL tous les JEUDIS et de PORTLAND tous les SAMEDIS durant la saison, arrêtant à Lock Foyle pour recevoir à bord et mettre à terre les Malles et Passagers pour l'Irlande et l'Ecosse.)

Et leur ligne de Glasgow, composé des steamers suivants :

ST. GEORGE.....1468 tons..	Capt	Smith
ST. ANDREW.....1432 "	Capt.	Scott
ST. PATRICK.....1207 "	Capt.	Kerr

(Voyageant entre la Clyde et Portland et New-York à des intervales réguliers durant la saison de navigation de l'hiver.)

On a l'intention de faire partir les vapeurs suivants de Portland comme suit :

Moravian.....Samedi, 10 décembre "
Damascus.....Samedi, 17 décembre "
St. David.....Samedi, 24 décembre "

PRIX DE PASSAGE de Montréal à Londonderry ou Liverpool.

CABINE .....$72 et $85
(Suivant les accommodements)
ENTREPONT $34

On ne peut retenir des Cabines à moins de payer d'avance

Un Chirurgien d'expérience est à bord de chaque vaisseau.

Pour autres particularités, s'adresser à

H. & A. ALLAN,
Coin des rues de Youville et Commune Montréal.
Ou à la Station du Grand-Tronc, Portland.

23 nov. 64

MATT. JANNARD,
Nouvelle Manufacture Canadienne
DE
CERCUEILS,

COIN DES RUES CRAIG ET ST. LAURENT
MONTREAL,
CERCUEILS EN METAL, ACAJOU, NOYER NOIR, PIN ET BOIS BLANC.

PRIX MODERES

Ordre reçu avec reconnaissance et exécuté avec promptitude.

☞ Seule Maison Canadienne-Française sur un aussi grand pied.

Résidence au-dessus du magasin.
1e tps

Ma. M. JANNARD, vient d'arriver de New-York où il a fait achat d'un grand nombre de bois de prix pour Cercueil et a été nommé agent pour les Cercueils en métal.

28sept

R. CAMPBELL & Cie
MONTREAL,
ENTREPOT DE TAPIS, PRELATS ET RIDEAUX,
49, Grande Rue St. Jacques.

On vient de recevoir les articles suivants :

TAPIS—Tournay, Velours, Bruxels, Tapisserie Kidderminster, Allemands, &c., &c.

PRELATS—Anglais, Ecossais et Américains, des meilleures manufactures, avec les plus beaux patrons.

KAMPTULICON—Un nouvel article pour couvrir les planchers qui est très en usage dans la Grande-Bretagne et sur le continent d'Europe. Nous sommes les Agents pour l'une des meilleures manufactures.

ETOFFES POUR RIDEAUX—Une grande variété de magnifiques Etoffes.

NATTES EN COCO—De différentes largeurs et qualites.

COUVERTS DE TABLES ET PIANOS—Nous avons plusieurs articles marquants en cette ligne.

AU DETAIL—Les personnes qui veulent monter leur maison trouveront notre assortiment des plus complets.

EN GROS—Les Marchands feront bien de venir examiner notre fonds ; les articles ont été importés par l'un des associés ; conditions sont des plus libérales.

R. CAMPBELL & Cie.,
49, Grande rue St. Jacques

15 sept—6 smk

A VENDRE

7,500 lbs	TABAC A FUMER Eureka coupé	
3,700 lbs	do do	MEDIUM
37,000 lbs	do do	No. 2
2,000 lbs	Vrai TABAC en poudre MACCABOY de Lorillard.	
1,000 lbs	do	RAPÉ

LYMAN, CLARE & CIE.,
Agents en Canada,
De Lorillard pour les Tabacs,
226, Rue St. Paul.

7 déc tmk 76

BOUTIQUE FASHIONABLE
DE
TAILLEUR,
No. 72,
Rue Saint-Jacques.

LES Soussignés ont le plaisir d'annoncer aux citoyens de Montréal, qu'ils sont maintenant prêts à offrir le

FONDS DE HARDES
LE
PLUS FASHIONABLE
Qu'il y ait en cette ville,

Tant qu'à la Coupe, à la Mode, qu'à la qualité des Etoffes.

Le Departement des Pratiques
EST AU COMPLET, se composant de
MARCHANDIZES DE CHOIX
DES
MARCHÉS FRANÇAIS ET ANGLAIS,
et il est sous la direction de
" Fournisseurs de tre classe."

Les Messieurs qui désirent avoir de BONS HABILLEMENTS trouveront leur avantage à venir au Magasin ci-dessus, où ils trouveront des MARCHANDISES pour plaire aux goûts les plus difficiles On a toujours en mains un grand assortiment varié de HARDES FAITES, COLLES, unis et de goût, COLLETS de Toile et de Papier, CHEMISES de Flanelle et Blanches, et POIGNETS RAPPORTÉS.

James Donnelly & Cie.
26 oct—41 m

GARANTIE.
A SOCIETE D'ASSURANCE BORUPEENN
DE LONDRES ET D'EDIMBURGH,

Ayant un pouvoir par acte spécial du Parlement pour Assurance sur la vie et la garantie de fidélité dans les situations de dépôts.

Principal Bureau pour le Canada—69, Grande Rue St. Jacques, Montréal, C. E.

DIRECTEURS EN CANADA :

Henry Thomas Ecr, (MM. Thomas, Thibaudeau & Cie) Directeur de la Banque de Montréal, Président.

L Honorable G. E. Cartier, M. P. P., Montréal.
Thomas Cramp, Ecr., Président de la Chambre de Commerce, Montreal.
L'Hon. Charles Alleyn, C. R., M. P. P., Québec.
C. J. Brydges, Ecr., Directeur-Gérant du Grand Tronc, Montréal.
Médecin—William Fraser, Ecr., M. D.

Outre la transaction des affaires d'Assurance sur la Vie, cette Société accorde des BONS de GARANTIE aux personnes ayant des situations responsables ou qui sont sur le point d'en avoir.

Les taux de la Société pour ASSURANCE SUR LA VIE sont très-modérés, et quand ils sont effectués avec une garantie les premiums sont considérablement réduits.

Toutes informations peuvent être obtenues de

EDWARD RAWLINGS,
27 février.—70—ak Secrétaire.

D'ANGLETERRE.

ASSURANCES CONTRE LE FEU PRISES A AUSSI BAS PREMIUMS QUE TOUTE AUTRE COMPAGNIE EN CETTE PROVINCE.

A. Mackenzie Forbes,
Secrétaire résidant et Agent,
Bâtisse de l'Union.
26 Rue St. François-Xavier, Montréal.
14 juil smk 142

CHARLEBOIS, VALOIS & CIE.,
250, RUE ST. PAUL.

LE public est informé que nous venons d'ouvrir

Un Magasin de Quincaillerie

dans le local ci-devant occupé par A. Brewster, où nous aurons constamment en vente UN ASSORTIMENT complet de tous les articles ayant rapport à cette branche de commerce provenant des meilleurs Marchés d'Europe et des Etats-Unis. Aussi, un assortiment complet de Poêles de toute qualité, à vingt pour cent meilleur marché que partout ailleurs.

Venez visiter notre magasin avant d'aller ailleurs. Les articles sont de première qualité et les prix réduits.

Montréal 20 aout 1864—smk 142

J. A. GALARNEAU,
AVOCAT,
BUREAU : No. 3, RUE SAINT - VINCENT
14 juin a 141

Application au Parlement.

AVIS.

Application sera faite au Parlement Provincial, à sa prochaine session, pour en obtenir un Acte incorporant la compagnie dite "The Sun Insurance Company of Montréal."

Montréal, 11 octobre 1864—28 dm

AVIS.

Application sera faite à la prochaine session du Parlement Provincial pour obtenir un acte amendant l'acte d'incorporation des Pilotes pour le hâvre de Québec et au dessus, aux fins d'assimiler la dite corporation à la corporation des Pilotes pour le hâvre de Québec et au dessous, et pour confirmer certains procédés.

11 octobre 1864—28 dmk

Application au Parlement.

APPLICATION SERA FAITE au PARLEMENT PROVINCIAL, à sa prochaine Session, pour un Acte incorporant la "COMPAGNIE DE PLACEMENTS DE FONDS DE MONTREAL," (The Montreal Investment Company.)

Montréal, 18 nov 1864 60

Application au Parlement.

UNE application sera faite au Parlement Provincial, à la prochaine session, pour un Acte incorporant une Association pour l'avancement de l'Art Musical à Montréal, appelé "L'ACADEMIE DE MUSIQUE DE MONTREAL."

19 nov—61 dm

EPICERIES POUR LES FAMILLES
ASSORTIMENT GENERAL
D'EPICERIES:
VINS, LIQUEURS, PROVISIONS &c.,
RUE BONSECOURS,

En face de l'Eglise Bonsecours, à main gauche en montant.

LES Soussignés ont ouvert, le 1er mai, courant, un

Magasin d'Epiceries en Détail,
spécialement pour
LE SERVICE DES FAMILAES

dans les nouvelles bâtisses construites dernièrement par M. Tate, troisième maison de la rue Notre-Dame, où ils auront constamment en mains un Assortiment très-varié d'Epiceries, Vins et Liqueurs importés des différents Marchés d'Europe et d'Amérique, le tout de la meilleure qualité et dont ils disposeront à des prix raisonnables.

Leur expérience bien connue dans cette branche de commerce leur permet d'espérer qu'ils ne solliciteront pas en vain pour leur maison le patronage des familles.

Il s'efforceront de le mériter par l'attention toute particulière qu'ils apporteront au service de leurs pratiques.

Les ordres qui leurs seront confiés seront remplis loyalement, fidèlement, avec ponctualité et regularité.

☞ **UN SEUL PRIX.** ☜
DAIGLE & GIARD.

1 mai 104

VINS! VINS!! VINS !!!

Serafino Giraldi,
MARCHAND DE VINS, &c.,
No. 165, Rue St. Paul

LE Soussigné informe ses amis et le public, qu'il a en mains un assortiment considérable de VINS et LIQUEURS du meilleur choix, et qu'il offre à des prix avantageux. Il invite Messieurs les Marchands à venir visiter son fonds de Bourgondy Port et de Vins blancs de Cicile. Les familles pourront aussi avoir chez lui les Vins les plus renommés et Liqueurs fines importées.

SERAFINO GIRALDI.
22 juin 118

HUITRES DE
Caraquette, Bouctouche, St. Simon

Les Soussignés viennent de recevoir, et auront constamment en mains durant la Saison, le meilleur choix d'HUITRES des qualités ci-dessus, choisies par leur agent sur les lieux mêmes et expédiées ici paesque journellement.

Aux Connaisseurs.

SHERRY, PORTE et BRANDY, la SAUCE pour Huitres par excellence.

Pour les estomacs plus délicats :—VINS FRANÇAIS, BLANCS et autres de toute qualité.

Livrés à demande sans charge extra.

BRUNEAU, NADEAU ET CIE,
Coin des Rues Notre-Dame et Bonsecours.
24 oct. 39

COMPAGNIE
D'ASSURANCE " LA ROYALE,"
Contre le Feu et sur la Vie.

CAPITAL, DEUX MILLIONS STERLING.

DEPARTEMENT DU FEU.

Probablement la plus grande Compagnie d'Assurance dans le monde entier.

Revenu annuel £500,000.
Fonds en mains pour rencontrer les pertes, plus de £800,000

AVANTAGES POUR LES ASSURÉS CONTRE LE FEU :

La Compagnie est en moyen d'attirer l'attention du public sur les avantages offerts par cette branche

1. Sureté incontestable.
2. Revenu d'une importance sans exemple.
3. Propriété de toute description assurée à des taux modérés.
4. Promptitude et libéralité dans le règlement.

DEPARTEMENT DE LA VIE.

FORTS BONUS SUR LA VIE.

Déclarés en 1855 et 1860.

eux par cent par année, sur la somme assurée
Etant le plus fort Bonus qui ait été continuellement déclaré par aucun autre Bureau.

BONS AUX ASSURÉS SUR LA VIE :

Les Directeurs attirent l'attention sur quelques-uns des avantages offerts par "La Royale"

1. La garantie d'un ample capital et exemption de l'assuré quant à la responsabilité de la société.
2. Premiums modérés.
3. Peu de charge d'administration.
4. Prompt règlement des réclamations.
5. Jours de grâce accordé avec l'interprétation la plus libérale.
6. Forte participation dans les profits par l'Assuré, se allant aux DEUX TIERS de leur montant net, tous les cinq ans, aux polices qui auront alors deux ans d'existance.

H. L. ROUTH, Agent.

J. LEANDRE BRAULT,
Assistant-Gérant pour le Département-Français.
sept

AVIS

La BANQUE DE MONTRÉAL est prête à ouvrir un COMPTE COURANT D'ARGENT pour la commodité des pratiques. S'adresser au DÉPARTEMENT DE LA BANQUE D'EPARGNE de la BANQUE.

Montréal, 5 décembre 1864—75 ds

POELES! POELES!
AU
DEPOT CANADIEN DE POELES
No. 75,
GRANDE RUE SAINT-JACQUES.

Poeles de Cuisine
Steward,
Morning & Evening Star
Charter Oak
Empire State
Nuggett
Queen City
Sunbeam, &c.

POELES A CHARBON:
Northern Light, 5 grandeurs
Albanian
Mammoth
Cupid
Cylinder,
Nubian
&c, &c

J. G. BEARD & Cie.,
75, GRANDE RUE St. JACQUES.
31 oct—45

CHARBON! CAHRBON! CHARBON,

Lehigh
Lackawana
Pittston
Scranton
Welsh Anthracite
Newcastle Grate
Sydney
Scoth

Charbon pour Engin
" pour Forgeron
Coke Anglais
&c, &c, &c.

J: G. BEARD & Cie.,
Coin des Rues WELLINGTON & McGILL

P. S.—On portera une prompte attention aux ordres laissés à l'Entrepôt de Poêles, 75, Grande Rue St. Jacques.
31 oct—45 smk

CORPORATION DE MONTREAL.

DEPARTEMENT DES CHEMINS.

AUX ENTREPRENEURS

Des SOUMISSIONS cachetées adressées au soussigné, et endossées "Soumissions pour pierres cassées," seront reçues au Bureau du Greffier de la Cité jusqu'à QUATRE heures P. M.,

Mardi, le 13e jour de Decembre
Prochain,

1o. Pour **500** TOISES de PIERRES CASSÉES *BANC ROUGE*, et

2o. Pour fournir **2,000** TOISES de PIERRES CASSÉES, à être prises sur le terrain de la Corporation de la Cité, situé entre le Réservoir et la rue au bas de la propriété de Hugh Allan, Ecr.

Les soumissions devront être en conformité avec les termes du devis que l'on pourra voir au Bureau du soussigné, après le 29 du courant

Elles devront être faites sur des formules en blanc que l'on pourra se procurer à ce Bureau, et elles devront contenir les signatures de deux personnes responsables qui s'engageront à se porter caution pour la due exécution des travaux.

On ne s'oblige d'accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

P. MACQUISTEN,
Inspecteur de la Cité.

Bureau de l'Inspecteur de la Cité, Hôtel-de-Ville, Montréal, 26 novembre 1864. } 67 qni

BOIS ! BOIS !!

Des soumissions seront reçues par la CANADA GLASS Co (limitée) pour fournir **deux mille cordes de Bois** dur ou on, d'une longueur de 4 pieds, à être livré au Canada Glass Works, Hudson, C. E., durant l'hiver et en mai 1865

Pour autres informations s'adresser à

GEORGE HAGAR,
Trésorier, Montréal,
ou à
JOS. BATTEN,
Gérant Canada Glass Works,
Cavagnol, C. E.

29 nov—69 ds

AVIS PUBLIC.

Seront VENDUS, par autorité de justice, à la porte de l'église de la paroisse de Belœil, LUNDI, le VINGT-SIX DECEMBRE courant, à DIX heures avant-midi, les IMMEUBLES ci-après désignés, dépendant tant de la succession de feu ISIDORE BROUILLETTE dit BERNARD, en son vivant cultivateur, de la dite paroisse de Belœil, que de la communauté de biens qui a existé entre le dit défunt et Dame ANGÈLE GUERTIN, sa veuve, savoir :

1o. UNE TERRE située dans la seconde concession de la paroisse de Belœil, contenant trois arpents de front, sur trente arpents de profondeur, tenant devant aux terres de la première concession, derrière aux terres de la troisième concession, d'un côté à Flavie Bernard et de l'autre côté à Alexis Dion, avec une maison et autres bâtisses y érigées.

2o. UNE AUTRE TERRE située dans la troisième concession de la dite paroisse de Belœil, contenant un arpent et demi de front sur trente arpents de profondeur, tenant devant aux terres de la seconde concession, derrière aux terres de la quatrième concession, d'un côté à Joseph Pigeon et de l'autre côté à Alphonse Lambert, sans bâtisses.

3o. UN TERRAIN A BOIS situé en la cinquième concession de la dite paroisse de Belœil, contenant un demi arpent de front sur dix-huit arpents de profondeur ; tenant devant aux terres de la quatrième concession, derrière aux terres de la sixième concession, d'un côté à André Vandandaigne et de l'autre côté au dit André Vandandaigne, sans bâtisses.

4o UN AUTRE TERRAIN situé en la dite cinquième concession de la paroisse de Belœil, contenant un demi arpent de front sur quinze arpents de profondeur, tenant d'un bout aux terres de la quatrième concession, derrière à Léon Trudeau, d'un côté au dit Léon Trudeau et de l'autre côté à Dame Veuve François Petit, sans bâtisses et en bois.

Pour les conditions de la vente, s'adresser au Notaire soussigné, à Belœil.

J. R. BRILLON,
N. P.

Belœil, 5 décembre 1864.—77 ts

MONTREAL GAZETTE, Journal Libéral Conservateur, contenant les dernières nouvelles de toutes les parties du monde jusqu'à l'heure de la publication.

Prix de l'Abonnement :

EDITION QUOTIDIENNE.....	$8 par année
EDITION SEMI-QUOTIDIENNE.....	$4 do
EDITION HEBDOMADAIRE.....	$1.25 do

Quand l'abonnement est payé d'avance une déduction de 25 par cent est allouée aux souscripteurs de la campagne, et 12½ par cent à ceux de la ville. L'édition Hebdomadaire pour un Club de cinq est de $1 par année.

☞ Toutes les annonces envoyées pour l'Edition Quotidienne sont publiées dans celle de trois fois et reçoivent ainsi une circulation plus grande que dans tout autre papier anglais de Montréal.

Les personnes qui veulent annoncer ne peuvent trouver un journal plus désirable sous tous les rapports que la *Gazette de Montréal.*

LOWE & CHAMBERLAIN,
Propriétaires.
Bureau de la *Gazette de Montréal,*
31, Grande Rue St. Jacques. } 6

JOHNSON, PICHE & MORIN
AVOCATS
BUREAU : 4, Petite Rue St. Jacques, (en haut)

MM. J, P. & M. suivront les Districts de ST HYACINTHE, RICHELIEU, JOLIETTE et le Circuit de BERTHIER

1 sept

ŒUVRES DU PERE BRESCIANI.

LE JUIF DE VERONE ou les sociétés secrètes en Italie, avec lettre approbative et fac simile, 2 volumes in-12 reliés.....	$1.50
LORENZO ou le Conscrit, 1 v. in-12 br..	0.50
DON GIOVANNI, 1 v. in-12 br.....	0.50
LIONELLO, suite du Juif de Vérone, 1 v. in-12 br.....	0.50
LA REPUBLIQUE ROMAINE, suite du Juif de Vérone, 1 v. in-12 br.....	0.50
UBALDO et IRENE, 2 v. in-12 br.....	1.00
EDMOND, scènes populaires à Rome, 1 vo. in 12 br.....	0.50
LE ZOUAVE PONTIFICAL, 1 v. in-12 br.	0.63
LE CHASSEUR DES ALPES, par le Père Ballereni, faisant suite aux Œuvres du Père Bresciani.....	0.63

Nouveaux Volumes des Romans Honnêtes.

L'ANNEAU IMPERIALE, par Pierre Bion, 1 v. in-12 cartonné en toile.....	$0.30
DEUX INTERIEURS, par Madame la Baronne de Chabannes, 1 v. in-12 c en t.	0.30
SIMPLES RECITS, par Aimé Cécyl, 1 v. in-12 c. en t.....	0.30
LA ZINGARA CALABRAISE, par le Vicomte de Méricourt, 1 v. in-12 c. en t..	0.30

A vendre chez

J. B. ROLLAND & FILS,
29 nov—70 Rue St. Vincent, No. 8.

Societe d'Avocats.

Les soussignés se sont ASSOCIÉS pour former une SOCIÉTÉ D'AVOCATS sous le nom de LANCTOT & BOURGOUIN.

MAGLOIRE LANCTOT,
N. H. BOURGOUIN,
Bâtisse Sérafino, 29, Rue St. Vincent
11 nov. —54tm

P. J. KEARNEY
ENCANTEUR,
47—Rue St. Pierre—47.

Vente du dehors et du soir faites à des conditions très modérées Meubles de Ménage constamment en mains et à vendre par Encan tous les MARDIS et VENDREDIS Avances libérales faites sur toute espèce de propriétés. Le Soussigné paiera les plus haut prix aux personnes qui voudront disposer de Meubles et autres articles par vente privée.

P J. KEARNEY,
61 Encanteur

PLACEMENT SUR !
EN DEHORS DES
FLUCTUATIONS DU COMMERCE.

On demande $6,000 a $8,000,

Intérêt payé annuellement ou semi-annuellement, au choix des Prêteurs.

L'œuvre et Fabrique d'une Paroisse populeuse voudrait emprunter la somme ci-dessus qu'elle s'engagerait à garder plusieurs années.

Offrir au Bureau de la "Minerve" avant le 20 du mois prochain, en faisant connaître les conditions et la durée du prêt.

30 nov.—D de—70

OCULISTE ET AURISTE.
Dr. L. O. THAYER,
Gradué de l'Université McGill, Licencié au Collége des Médecins et Chirurgiens, &c.,

EST maintenant à Montréal et tient son Bureau au No. 133, rue Notre-Dame au-dessus de MM. Boucher & Manseau, Marchands de Musique, où il pourra être consulté sur toutes les maladies des Yeux et des Oreilles. Les Yeux louches sont guéris instantanément.

M. Joseph Limer, Boucher, Marché Ste. Anne, aveugle par l'Amaurose, guéri completement. Caporal Daniel Castello, du 47ème Régiment, aveugle depuis sept ans, guéri par une seule opération. W. Kilgellin, étudiant du Collége St. Laurent, louche d'un œil, guéri d'une seule opération.

Le Dr. Thayer traite aussi le Catare et autres maladies semblables.—Heures de Bureau, de 9 heures A. M. à 6 hrs. P. M.—Rés